

DOCUMENTS HISTORIQUES

N° 48

**LA RÉSIDENCE
DE
SAINTE-MARIE-AUX-HURONS**

par

PAUL DESJARDINS, S.J.



**LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO
UNIVERSITÉ DE SUDBURY
SUDBURY
1966**

DOCUMENTS HISTORIQUES

N° 48

LA RÉSIDENCE DE SAINTE-MARIE-AUX-HURONS

PAUL DESJARDINS, S.J.



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO
UNIVERSITÉ DE SUDBURY
SUDBURY
1966

La Société Historique du Nouvel-Ontario

Comité Directeur (1966)

Président

M. le juge Maurice LACOURCIÈRE

Directeur

R.P. Lorenzo CADIEUX, s.j.

Vice-président

M. Léo-Paul DEMERS

Secrétaire

R.P. Guy COURTEAU, s.j.

Secrétaire adjoint

M. Guy LEMIEUX

Trésorier

M. Paul-Émile LITALIEN

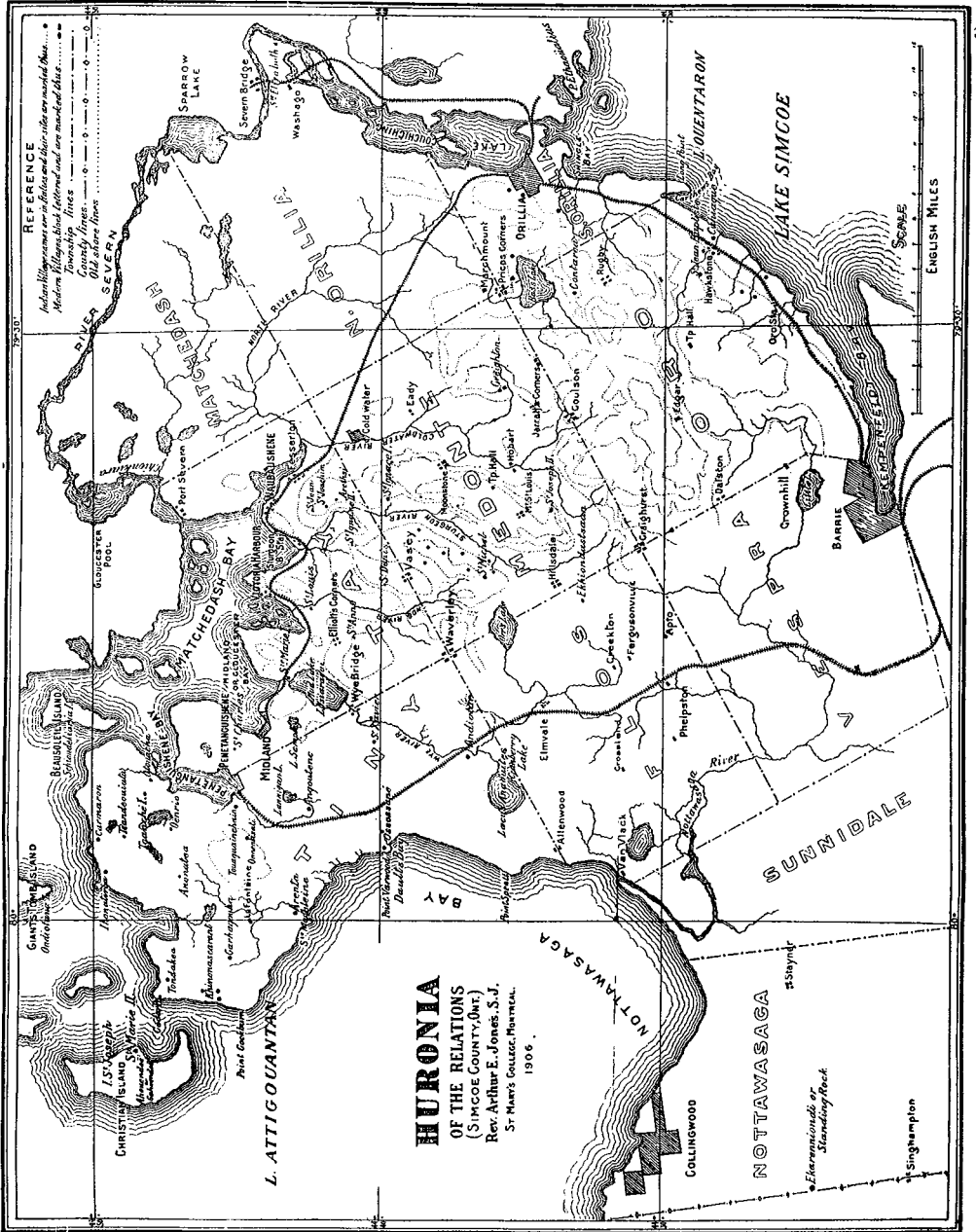
Conseillers

M. Alphonse CHARETTE, M. Fernand MORISSET

R.P. Charles DUBÉ, s.j., M. le docteur Pierre CHALIFOUX

M. Onésime TREMBLAY, M. Paul-Émile LAPLANTE

M. Jules GINGRAS, M. Ernest MARCOTTE, M. Marcel LITALIEN



Une subvention du ministère des Affaires culturelles du Québec
nous permet de défrayer le coût de cette publication.
Notre Société historique tient à lui exprimer sa gratitude.

Nihil obstat :

Guillaume Béland, s.j., recteur
Sudbury, le 17 août 1966

Imprimi potest :

Jules Brosseau, s.j., vice-provincial
Québec, le 31 août 1966

Imprimatur :

† Adolphe Proulx, évêque auxiliaire du diocèse de Sault-Sainte-Marie
Sudbury, le 26 septembre 1966

Préface

La Société historique du Nouvel-Ontario présente à ses lecteurs une étude fort instructive sur la résidence de Sainte-Marie-aux-Hurons. Cet ancien centre missionnaire, situé à trois milles à l'est de la ville de Midland, Ontario, est en grande partie retracé et relevé. Les heureuses découvertes de M. et M^{me} Wilfrid Jury ont de nouveau corroboré la véracité des écrits sur les missions, publiés dans les *Relations des Jésuites*.

L'auteur de cette étude, le Rév. Père Paul Desjardins, s.j., est un historien distingué de Montréal; il a déjà écrit plusieurs monographies, entre autres celle du Collège Sainte-Marie¹. Les pages que nous publions sont extraites d'un ouvrage en préparation sur *l'apport des laïques* dans l'organisation et le développement matériel de la mission huronne de 1634 à 1650. Hommes à tout faire, ces bons factotums ne reculaient ni devant la besogne ni devant le danger. Ils formaient une équipe — non un syndicat — animée du plus sincère dévouement et convaincue que, dans *l'opus Dei*, le plus humble service, le moins reluisant, avait aux yeux de Dieu sa valeur et son poids.

Et voilà que, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, les plus dévoués d'entre eux reçurent une invitation plus pressante à se « donner » à l'apostolat, sans autre salaire que le gîte et le couvert, et indifférents au genre de service que l'on réclamerait d'eux. Aussi, le spectacle de leur vie chrétienne aida puissamment les missionnaires à gagner le cœur des infidèles et à stimuler même chez quelques-uns de ces derniers une émulation à devenir apôtres².

Après cinq ans d'efforts, de pénétration lente et chèrement acquise en Huronie, les ouvriers entreprirent l'établissement dont le Père Desjardins cherche à retracer les étapes et l'achèvement : la résidence de

¹ Paul DESJARDINS, s.j., *Le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 volumes, Montréal, Collège Sainte-Marie, 1940 et 1945.

² René GIRARD, ptre, *Trois grands Hurons*, dans la collection *Documents historiques*, N° 16 de la Société historique du Nouvel-Ontario, 1948.

Sainte-Marie-aux-Hurons. Les travaux de construction ont cessé à l'été de 1645, année du départ de l'initiateur du projet, le Père Jérôme Lalemant. Cependant, l'organisation agricole, économique et sociale se poursuivit jusqu'à l'invasion iroquoise (1649-1650), qui sema la panique chez les Hurons, la mort parmi les missionnaires, le feu et la cendre dans la résidence.

Quelle tristesse de constater la ruine de cette œuvre splendide ! Par contre, quelle consolation de voir, après la tourmente, le merveilleux mouvement de conversions qui souleva la Huronie ! Insondables sont les desseins de Dieu.

LORENZO CADIEUX, s.j.

Sudbury, Ont.,
le 15 août 1966.

La Résidence de Sainte-Marie-Aux-Hurons

1 — Motifs de son établissement et choix du site.

Parce qu'elle coïncide avec le début du supérieurat du Père Jérôme Lalemant, la décision d'établir la Résidence centrale de Sainte-Marie-aux-Hurons ne marque pas pour autant, entre lui et son prédécesseur le Père Jean de Brébeuf, une divergence de vues sur l'organisation de la Mission huronne. Cette décision s'est prise à son instigation, sans doute, mais dans un accord complet des volontés. Elle apparaît comme l'évolution normale, sous la poussée des événements et la dictée de l'expérience, d'une œuvre en pleine voie de progrès, comme l'aboutissement rationnel des efforts dans la recherche d'un rendement plus efficace et d'une permanence mieux assurée.

Aussi longtemps que la Mission ne compta qu'une seule résidence et que son personnel religieux et laïque, peu nombreux, limita son activité, faute d'une connaissance suffisante de la langue, à une portion restreinte du territoire huron, la difficulté de l'organisation matérielle, toute pénible qu'elle fût, restait encore tolérable. A partir de 1637, toutefois, avec l'établissement de résidences à Ossossané et à Téanaustayaé, cet état de choses à changé. Le nombre des missionnaires s'est accru, sans doute; leur activité s'étend plus avant dans le pays et commence à donner, au milieu de pénibles expériences, d'encourageants résultats. Mais cet accroissement même et ce progrès alourdissent encore davantage la tâche de l'organisation matérielle. Même avec le renfort amené par le Père Jérôme Lalemant, à l'été de 1638, et qui porte leur nombre à douze, les auxiliaires laïques suffisent à peine à l'entretien des deux postes résidentiels et aux autres besognes qui leur incombent. Le plus grave problème est celui du ravitaillement. Pour la nourriture, tous se contentent du frugal menu que fournit le pays; encore leur faut-il troquer les aliments contre des marchandises européennes. « Nous ne vivons, écrit le Père Lalemant, que de ce qu'eux-mêmes (les indigènes), *nous vendent* et nous viennent apporter dans notre maison¹. . . » Mais ces marchandises d'échange et tous les autres objets indispensables au saint ministère et à l'entretien du personnel, doivent être apportés de

¹ *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France*, Québec, Augustin Côté, 1858; année 1640, p. 101.

Québec, avec tous les risques de perte que comporte cette longue navigation.

Pour remédier à une telle situation et assurer à la Mission une relative indépendance économique, en même temps qu'un allègement de ses charges financières, la pensée germa d'abandonner provisoirement le système des résidences dans les bourgades, et de concentrer toutes les énergies et toutes les ressources sur l'organisation d'un poste central, qui serait à la fois, un peu sur le modèle de Notre-Dame-des-Anges près de Québec, une entreprise agricole et une maison d'accueil et de repos, de refuge au besoin. Le projet s'imposait d'autant plus à l'attention, que le temps approchait où le bourg d'Ossossané allait changer de site. De fait, le transfert s'opéra au cours de l'été de 1640, entraînant l'abandon de la petite chapelle inaugurée un an et demi plus tôt, en décembre 1638 ².

Considérée sous l'angle du bien-être immédiat des missionnaires, la modification proposée n'améliorerait pas les choses, loin de là. C'était, dans notre terminologie moderne, instaurer un régime d'austérité, réclamer encore davantage de l'esprit d'abnégation. Mais les missionnaires arrêtaient leurs pensées à bien d'autres considérations que celles de leurs aises et de leur confort : leur unique ambition était la conquête des âmes.

... Des deux façons avec lesquelles on pouvait passer plus avant dans la conversion de ces peuples, écrit le P. Lalemant, ou par la voie des résidences (permanentes) ou par celles des Missions (visites avec séjour plus ou moins prolongé), celle des résidences nous ayant paru pleine d'inconvénients et bien moins efficace, nous nous sommes résolus à celle des missions, *quoique plus fâcheuse de beaucoup* (pour les missionnaires), *et plus pénible* ³.

C'est au début de l'été de 1639, fin-juin ou premiers jours de juillet, que la décision fut arrêtée, semble-t-il, à cette époque de l'année où les missionnaires sont plus libres, par suite du départ des bandes indigènes pour la traite ou les expéditions guerrières. Les Pères profitaient généralement de ce répit pour se réunir et discuter ensemble des intérêts de la Mission. D'après la *Relation* envoyée à Québec en cette année 1639, et qui porte la date du 7 juin, la pensée tendait alors plutôt vers l'établissement de résidences nouvelles en des

² Un passage relatif à Joseph Chihouatenhoua, tué par les Iroquois le 2 août 1640, se lit ainsi : « Le défunt, depuis le transport de notre demeure hors de son bourg, avait destiné une partie de sa cabane pour une chapelle. Cela, de son vivant, n'avait pu être exécuté, sa mort étant survenue *au temps que leur bourg changeait de place, et que chacun faisait une nouvelle cabane*; mais au mois d'octobre ensuivant (1640), le tout se trouvant disposé, la chapelle, fort commode y fut dressée, et la première Messe dite le 14 décembre du même mois... » (*Rel.*, 1641, p. 65.)

³ *Rel.*, 1640, p. 61.

bourgs où des conversions s'étaient opérées, et qui semblaient promettre des fruits plus abondants encore : le bourg de Tahontaenrat, placé sous le vocable de Saint-Michel, et celui de Taenhatentaron, dédié à Saint-Ignace ⁴.

J'écrivais l'an passé, note en effet le P. Jérôme Lalemant, que nous avons deux Résidences dans le pays des Hurons. . . (J'annonçais), outre cela, que nous étions dans le dessein d'en ériger d'autres nouvelles en quelques bourgs plus éloignés. Mais depuis, ayant reconnu que la multiplicité de tant de Résidences était sujette à beaucoup d'inconvénients, et que la conversion de ces peuples pourrait plus s'avancer par la voie des missions, nous prîmes la résolution de réunir nos deux maisons en une. Et afin que dans la suite des années, poursuit-il, nous ne fussions point obligés à changer de lieu comme les Sauvages, qui transportent leur bourg d'un endroit à un autre après huit ou neuf ans, nous choisîmes une place où nous jugeâmes nous pouvoir établir à demeure, d'où nous pourrions, selon ce que nous aurions de force en main, détacher un bon nombre de missionnaires qui s'y seraient formés, pour aller avec bien plus de liberté porter aux bourgs et aux nations circonvoisines le saint nom de Jésus ⁵.

Le choix de la place où s'établir à demeure ne fut pas long à déterminer. Après six ans de séjour dans le pays, les plus anciens des missionnaires et des auxiliaires laïques l'avaient assez bien exploré en tous sens, pour n'avoir pas à hésiter longtemps sur le site qui répondit le mieux aux conditions jugées essentielles : facilité d'accès pour les canots montant de Québec, proximité relative des bourgades et commodité de s'y rendre par voie d'eau, fertilité du sol et possibilité de culture, ce qui, avec les années, dispenserait d'avoir à compter sur les indigènes pour le ravitaillement en blé d'Inde et autres provisions de bouche. Les yeux s'arrêtèrent sur un coin de terre situé à moins de trois lieues au nord-est d'Ossossané, à un peu plus de quatre au nord-ouest de Téanaustayaé, et qui, sans être trop éloigné de ces deux bourgs importants, donnait accès vers de nombreuses bourgades non encore évangélisées.

Ce lieu est situé au milieu du pays, écrit le P. Lalemant, sur la côte (orientale) d'une belle rivière qui, n'ayant pas de longueur plus d'un quart de lieue (à compter de la Baie Georgienne où elle se jette), joint ensemble deux lacs : l'un qui s'étend à l'Occident, tirant vers le Septentrion, qui pourrait passer pour une mer douce, l'autre vers le Midi, dont le contour n'a guère moins de deux lieues. . . Le voisinage des eaux, écrit-il encore, nous (est) très avantageux pour suppléer au manquement qui est en ces contrées de toute autre

⁴ *Rel.*, 1639, pp. 72-74.

⁵ *Rel.*, 1640, p. 63.

voiture (que les canots), et les terres (sont) assez bonnes pour le blé du pays, que nous prétendons, avec le temps, y recueillir nous-mêmes ⁶.

Avant de passer à l'exécution du projet, toutefois, une démarche s'imposait auprès des chefs des bourgs avoisinants, pour obtenir leur assentiment à l'occupation permanente d'une portion de leur territoire. Comme à Ossossané et à Téanaustayaé, les années précédentes, c'est vraisemblablement au Père Jean de Brébeuf qu'échoit la délicate mission d'entamer les négociations. Tout l'y désignait, en effet : son prestige, sa connaissance plus poussée de la langue et des coutumes huronnes, son expérience des assemblées délibérantes, auxquelles il avait maintes fois participé.

Il y avait lieu d'appréhender la proposition et ouverture de cette affaire aux communautés des Sauvages qui en étaient les maîtres, note le P. Lalemant; mais il plut à Dieu en cela de nous assister : car la proposition fut incontinent agréée, et aussitôt exécutée, et les présents nécessaires à cela délivrés au temps qu'il fallait. Si nous avions tardé de deux heures, je ne sais si l'affaire eût pu réussir ⁷.

2 — Les premiers travaux.

Dès que la remise et l'acceptation des présents eurent ratifié le contrat de concession, un groupe d'auxiliaires laïques va sans retard prendre possession du terrain et y commence, sous la conduite du Père Jérôme Lalemant d'abord, puis du Père François Le Mercier à son retour de Québec, les premiers travaux de défrichage et de construction ⁸. Comme le temps presse et qu'il importe avant tout de préparer, dès l'automne, un coin de terre à ensemençer, l'on se borne à n'élever d'abord qu'un abri provisoire, une cabane à la huronne, avec pignon cependant, ou petit clocheton surmonté d'une croix ⁹.

⁶ *Rel.*, 1640, p. 63. — Le nom actuel de la *belle rivière* est Wye River; le nom du premier lac, celui qui pourrait passer pour une mer douce, est Mud Laké, Lac à la Boue ou Lac bourbeux; celui du second lac est Granberry Lake. La Carte du Ducreux donne à ce second lac le nom de *Lacus Anouites*. Les Hurons désignaient le premier des deux lacs sous le nom de Isiaragui, ou Tsiaragui. D'après le Père Arthur Jones, *Old Huronia*, pp. 197-198, ce dernier nom signifierait : *The Sunbeams dancing on the Waves*, ce qui pourrait se rendre en français : *Là où miroitent les rayons du soleil*.

⁷ *Loc. cit.*

⁸ D'après les *Catalogues annuels*, le Père Le Mercier était ministre et procureur de la Mission huronne. A ce double titre, il lui incombait de veiller à l'exécution des décisions prises par son Supérieur, le Père Lalemant, et aussi de surveiller la dépense! Au début du mois de juin 1639, il était descendu à Québec dans le canot de Joseph Chihouatenhoua, pour remonter avec lui vers la fin du mois d'août. (*Rel.*, 1640, pp. 86-87.)

⁹ Un passage des *Notes spirituelles* du Père Jean de Brébeuf, relatives à la retraite qu'il fit à la Résidence de Sainte-Marie, en février 1640, mentionne l'existence de ce pignon. « Je vis ensuite écrit-il, derrière le pignon de la maisonnette de Sainte-Marie, quatre chiens d'étonnante grosseur, à oreilles pendantes... » (Latourelle, *Etude sur les écrits de saint Jean de Brébeuf*, T. II, p. 233.)

Les fouilles exécutées en 1948 ont permis de déterminer l'emplacement et les dimensions de cette première cabane : vingt pieds sur quarante. Le relevé des empreintes laissées dans le sol par les poutres de soutien indique un travail soigné : toutes sont de grosseur uniforme et s'espacent régulièrement dans un alignement rectiligne. De toute évidence, la main-d'œuvre est française, et une direction compétente, celle du maître-charpentier Charles Boivin, a présidé à l'exécution¹⁰.

3 — Les premiers hôtes.

Cette cabane provisoire est pratiquement achevée dans le cours du mois d'août. Dès septembre, elle commence à accueillir des hôtes de passage, en attendant que son personnel vienne s'y fixer pour de bon « sur le milieu de l'automne ». Le 10 septembre le Père Pierre-Joseph Chaumonot y aborde, après avoir mis trente jours à monter de Québec. « Arrivé au bout de ce voyage, écrit-il, je trouvai onze Pères, distribués en trois résidences. . . » Et il ajoute, confirmant ce que les fouilles ont dévoilé : « Nos habitations sont d'écorce, comme celles des Sauvages, sans divisions intérieures, excepté pour la chapelle¹¹. »

Quelque temps auparavant, un canot huron s'y était arrêté aussi, dont l'arrivée servit d'avertissement aux Français d'avoir à s'attendre au pire. En remontant de Québec, les hommes de ce canot « s'étant inconsidérément mêlés avec les Algonquins . . . infectés de la petite vérole », l'un d'entre eux avait contracté la maladie.

(II) vint aborder au pied de notre maison nouvellement bâtie sur le bord d'un lac, écrit le P. Lalemant, d'où étant porté à son bourg, éloigné de nous environ une lieue, il en mourut incontinent après. Sans être grand prophète, poursuit-il, on pouvait s'assurer que le mal serait bientôt répandu par toutes ces contrées; car les Hurons, quelque peste ou contagion qu'ils aient, vivent au milieu de leurs malades, dans la même indifférence et communication de toutes choses que si on était en pleine santé. En effet, dans peu de jours, quasi tous ceux de la cabane du défunt se trouvèrent infectés, puis le mal se

¹⁰ « The walls of the building paralleled the river . . . Four firepits were located in line in the center, all of them cone-shaped . . . The building had the appearance of an Indian longhouse. However, indications were met that strongly differentiated it . . . from the typical longhouse . . . The post moulds, unlike those found on the site of native habitations, were uniform in size and ran in straight lines. Furthermore, this building . . . was one built by the French, or under French supervision. » (Wilfrid JURY and Elsie McLeod JURY, *Sainte Marie among the Hurons*, Oxford University Press, Toronto, 1954, pp. 21-22 : *The First Home*.)

¹¹ Carayon, *Première Mission des Jésuites au Canada*, Paris, 1864, pp. 195 et 198. Dans son autobiographie, le Père Chaumonot a consigné : « Le canot dans lequel je m'embarquai . . . aborda le 10 de septembre au bout d'un petit lac nommé Tsirargi . . . Depuis peu, nos Pères avaient fait bâtir tout proche une cabane pour s'y loger. » (*Autobiographie du Père Chaumonot et son complément*, par le Père Félix MARTIN, Paris, 1885, pp. 46-47.)

répandit de maison en maison, de bourg en bourg, et enfin se trouva dissipé par tout le pays ¹².

L'effet immédiat de ce retour de la maladie est de réveiller l'animosité contre les Français. Plus que jamais on les rend responsables de toutes les calamités. Entre autres calomnies qui circulent sur leur compte, il en est une surtout qui trouve créance, et qui se répand par toute la contrée plus rapidement encore que la contagion. Au retour de la traite, des Hurons ont rapporté qu'un des plus fidèles serviteurs de la Mission, Robert Le Coq, aurait dévoilé, avant que la maladie ne l'emporte, « que les Jésuites étaient seuls les auteurs et les causes des maladies qui, d'années en années, allaient dépeuplant le pays; qu'il avait découvert nos mystères et les secrets les plus cachés de nos sorcelleries . . . »

Tout cela était tenu pour vrai, rapporte le P. Lalemant, puisqu'il partait, disait-on, de la bouche même d'un Français qui, avant sa mort, avait rendu le bon office à tout le pays des Hurons, de les avertir d'une magie si noire, dont en effet tous les bourgs se voyaient désolés. C'étaient là les plus puissantes armes dont on nous combattait; c'était la raison péremptoire qui nous faisait tous criminels. Les nations circonvoisines en furent bientôt informées, tout le monde en était imbu, et même les enfants, aussi bien que les pères, en quelque lieu que nous puissions aller, portaient là-dessus l'arrêt certain de notre mort ¹³.

En toute cette affaire, les missionnaires ne se préoccupaient guère des menaces proférées, et moins encore du bien-fondé ou de la fausseté des prétendues révélations. Leur inquiétude se portait tout entière sur le sort de Robert Le Coq. Depuis quelque deux semaines, en effet, la date ultime était passée où il aurait dû normalement être de retour. Chaque arrivage de canots apportait sa rumeur, le plus souvent contradictoire des précédentes. Tantôt on le faisait mort, et tantôt on le déclarait encore vivant, mais fort mal en point.

Vers le milieu de septembre, Robert Le Coq réparait enfin, apporté par deux Hurons qui l'ont rencontré abandonné et presque nu sur un rocher, dépouillé de tous ses bagages et même de son canot.

. . . Ils abordèrent au pied de notre maison, écrit le P. Lalemant qui était présent, et livrèrent entre nos mains celui dont ils s'étaient chargés. Je ne crois pas qu'on puisse voir un corps humain plus couvert de misères; pas un de nous n'eût jamais pu le reconnaître. Il n'y avait partie sur lui qui ne ressentît sa douleur. Mais toutefois, le cœur étant tout entier, le mal qui le pressait le plus était une faim déréglée, qui lui avait ôté le sentiment de tous ses autres maux. Dieu sait combien fut grande la consolation qu'il sentit; c'était bien à cette

¹² *Rel.*, 1640, p. 54.

¹³ *Ibidem*, p. 56.

heure qu'il mourait le plus content du monde. Nous lui donnâmes les Sacrements pour l'y mieux disposer. Mais il plut tellement à Dieu bénir la charité qu'on lui rendit, qu'environ quarante jours après son arrivée, il se trouvait en parfaite santé¹⁴.

Une dernière consolation manquait pourtant encore à Robert Le Coq. En quittant les Trois-Rivières, deux mois plus tôt, il s'était chargé d'un paquet contenant « plusieurs reliques notables », destinées à la chapelle de la nouvelle résidence. Au plus fort de ses épreuves, note le Père Lalemant, « c'était là l'unique support qui lui restait en terre, et du moins ne pouvant, pensait-il, venir mourir entre nos mains, il se consolait que son corps reposerait en paix auprès des reliques des Saints. Mais Dieu le voulait dans un abandon plus entier » (*Rel.*, 1640, p. 58).

Quelques jours, en effet, avant que Robert ne soit recueilli, un Huron l'aperçut au passage et lui déroba son précieux dépôt, se faisant à lui-même ce raisonnement « que c'était une personne dont la mort avait déjà pris possession, et qu'ainsi on le pouvait impunément piller ».

Or pour comble de bénédiction, rapporte le P. Lalemant, le jour de la Toussaint, comme nous étions sur le point de dire les Vêpres, nos Pères de la Mission de la Conception (Ossossané) arrivèrent ici, et nous rapportèrent ce dont nous avions perdu quasi toute espérance, les reliques des Saints que ce traître Barbare avait enlevées au pauvre malade. Ce malheureux voleur n'ayant pas trouvé dans le paquet ce qu'il pensait y être, . . . se résolut, par je ne sais quel mouvement secret, de cacher le dit paquet dans les bois et poursuivre sa route. De sorte que, au retour de son voyage qui dura 40 ou 50 jours, ayant appris que Robert Le Coq était encore en vie, et se doutant bien que son vol serait connu, il reprit et rapporta le dit paquet, et n'eut pas assez de front pour le nier à nos Pères, qui s'adressèrent à lui aussitôt qu'il fut arrivé.

Sans doute, ajoute le P. Lalemant, ces bons Saints, à qui souvent nous recommandions cette affaire qui les touchait eux-mêmes autant que nous, avaient écouté nos prières. Ils n'eussent pas pu nous donner cette joie en une meilleure journée (que celle de la Toussaint). Nous exposâmes incontinent sur notre Autel ces belles et heureuses Reliques, avec un bon nombre (d'autres) qui nous étaient venues de France cette année. Les Vêpres de ce saint jour furent chantées avec une consolation qu'il serait difficile d'expliquer¹⁵.

¹⁴ *Ibidem*, p. 59.

¹⁵ *Rel.*, 1640, p. 59. Le bon néophyte Joseph Chihouatenhoua, le compagnon du Père Le Mercier durant son voyage à Québec, avait lui aussi, cette année-là, apporté sa part de reliques envoyées de France. « Dans les paquets qu'il rapporta pour nous, lit-on dans la *Relation*, il y avait, entre autres choses, des Reliques précieuses de quelque Saint. C'était sa consolation, et jamais (il) ne voulut permettre qu'autre que lui se chargeât d'un si saint, quoique pesant fardeau; et ses devis ordinaires, dans le plus fort de ses travaux, étaient avec ceux qu'il ne connaissait pas même de nom, mais qu'il aimait et honorait, puisqu'ils étaient amis de Dieu » (*Rel.*, 1640, p. 87).

4 — Transfert à Sainte-Marie des résidences d'Ossossané et Téanaustayaé.

D'après le plan de réorganisation arrêté par le Père Jérôme Lalemant, l'abandon des résidences établies dans les bourgs devait s'effectuer en deux temps : Ossossané d'abord, dont le transfert en un site nouveau était prévu pour l'été de 1640, puis, à une date encore indéterminée, Téanaustayaé.

Dans le courant de novembre 1639, la résidence des Pères d'Ossossané est définitivement abandonnée; jour après jour, les canots ont transporté le modeste mobilier et la réserve de vivres, de lingerie, d'outils et de marchandises de troc qu'on y gardait emmagasinée. Le Père Paul Ragueneau, assisté tantôt du Père François Dupéron et tantôt du Père Chaumonot, continue à veiller au soin spirituel de cette Mission, dont relève douze autres bourgs (*Rel.*, 1640, p. 78). Privés désormais de domestiques et de logis à eux, les missionnaires se retirent dans la cabane de Joseph Chihouatenhoua, ce fervent Chrétien dont le Père Lalemant écrit qu'il « semble avoir été ce levain de l'Évangile qui a fait lever toute la masse de cette nouvelle Église des Hurons ¹⁶ ».

Le 8 décembre, à la nouvelle *habitation*, la fête de l'Immaculée-Conception est célébrée avec une particulière dévotion. C'est vraisemblablement ce jour-là qu'elle fut, en présence de tout le personnel, officiellement consacrée sous le vocable de *Sainte-Marie-aux-Hurons*.

Nous avons donné à cette nouvelle maison le nom de Sainte-Marie, ou de Notre-Dame de la Conception, écrit le P. Lalemant. Les obligations générales et particulières que nous avons à cette grande Princesse du ciel de la terre, font qu'un de nos plus sensibles déplaisirs est de ne lui en pouvoir témoigner assez de reconnaissance. Au moins prétendons-nous, dorénavant, cette consolation qu'autant de fois qu'on parlera de la principale demeure de cette Mission des Hurons, la nommant du nom de Sainte-Marie, ce sont autant d'hommages qui lui seront rendus de ce que nous lui sommes, et de ce que nous lui voulons être à jamais ¹⁷.

Pendant tout l'automne et jusqu'au printemps, les travaux préparatoires aux constructions permanentes se poursuivent. L'équipe des

¹⁶ *Rel.*, 1640, p. 64. A la louange de ce néophyte, on lit encore dans la même *Relation* (p. 88) : « Nos Pères qui ont eu soin de cette mission (d'Ossossané), ont eu tout loisir de considérer ses *déportements*, n'ayant point eu retraite plus ordinaire que sa cabane, plus de cinq mois entiers. Ce fut un bonheur pour nous, quittant le bourg de la Conception et la chapelle qui y avait été dressée en son honneur, de trouver un si bon Chrétien pour en être le gardien tandis que nos Pères devaient l'abandonner, de fois à autres, pour parcourir les bourgs et villages circonvoisins, dans l'étendue de leur ressort. Mais lui, de son côté s'en ressentit plus obligé à Dieu. C'était sa consolation de mener toute sa famille, soir et matin, en ce saint lieu, pour y faire plus dévotement leurs prières. »

¹⁷ *Loc. cit.*

auxiliaires laïques est sur place, presque toujours au complet, et y besogne à journée pleine. Elle se compose des six premiers Donnés : Charles Boivin, Robert Le Coq, Guillaume Couture, Jacques Levrier, Joseph Molère et Christophe Régnauld; de quatre salariés : Guillaume Loisier, Nicolas Montreuil, François Dornais et Claude Boucher; de quatre *moins-de-vingt-ans* : Pierre Boucher, Charles Panie, Jean Amyot et Marin Lefebvre : en tout quatorze ouvriers dont « la bonne volonté, le zèle et le courage, au dire du Père Lalemant, . . . font espérer beaucoup pour le service de Dieu ¹⁸ ».

Tout en élargissant l'espace défriché et en assurant, entre autres tâches, l'approvisionnement en combustible, les ouvriers rassemblent les matériaux nécessaires à l'érection d'une palissade et à la mise en chantier des constructions dont Charles Boivin a tracé le plan. Par centaines, les arbres sont abattus, des cèdres surtout, que l'on traîne ensuite à force de bras, par eau ou sur la neige, jusqu'à pied d'œuvre. Là, ils sont appointés ou équarris à la hache pour en former des pieux et des poutres, ou taillés en planches à la scie de long. En avril, au retour du printemps, les travaux de construction sont entrepris et poussés d'autant plus vivement, que le nombre des personnes à héberger va bientôt se faire un peu plus grand.

Le temps approche, en effet, où les missionnaires vont rentrer de leurs districts, après six mois et plus de courses presque incessantes de bourgades en bourgades ¹⁹. Ils viennent se remettre un peu de leurs fatigues, vaquer à leur retraite annuelle et conférer ensemble des expériences acquises au cours des derniers mois. Leur ministère n'a pas été stérile, mais la moisson d'âmes qu'ils ont amassée est tout autre que celle qu'ils avaient escomptée.

. . . Prétendant principalement trouver des âmes capables de nos instructions, pour en former quelque partie de l'Église militante, note le P. Lalemant, nous n'en avons quasi rencontré que de propres pour la triomphante. . . De mille personnes baptisées depuis la dernière Relation (juin 1639), il n'y en a pas vingt de baptisées hors du danger de la mort, dont en effet plusieurs (sont) décédés un peu après le baptême, et entre autres, 260 enfants au-dessous de sept ans, et de plus un très grand nombre qui n'avaient pas encore atteint dix, douze et quatorze ans, dont nous croyons le salut en assurance ²⁰. . .

¹⁸ *Rel.*, 1640, p. 52.

¹⁹ « Ce fut à la Toussaint que nous nous dispersâmes, écrit le P. Lalemant, qui est le temps du retour des traites et la saison, jusques au printemps, pour trouver les hommes, les femmes et les enfants en leur cabane, quoique (cette saison soit) la plus incommode pour voyager » (*Rel.*, 1640, p. 61). La Mission huronne était alors divisée en cinq districts comptant chacun un certain nombre de bourgs, avec chef-lieu : *Sainte-Marie*, dont relevaient quatre autres bourgs; *Saint-Joseph de Téanaustayaé*, avec deux autres bourgs; *La Conception d'Ossos-sané*, avec douze autres bourgs; *Saint-Jean-Baptiste de Cahiaqué*, deux bourgs en tout; *Les Saints-Apôtres*, à la Nation du Petun, qui groupait dix bourgs.

²⁰ *Ibidem*, p. 61.

Ce peu de succès auprès des infidèles en pleine santé s'était accompagné de la défection de plusieurs des néophytes de l'année précédente. Le retour de l'épidémie et la campagne de calomnies et de menaces qu'elle détermine, ont mis à l'épreuve la constance, et bientôt fait « reconnaître au vrai . . . qui étaient les solides Chrétiens, (et) ceux qui n'avaient embrassé la foi que sur de fausses espérances de quelque bien temporel et, surtout, d'une longue vie ²¹ ».

Jamais encore, en effet, l'hostilité contre les missionnaires ne s'était manifestée avec autant de véhémence, et ne dura si longtemps. On les savait privés de l'assistance immédiate des auxiliaires laïques, occupés qu'ils étaient pratiquement tous aux travaux de construction. N'ayant pas à redouter leur intervention, ni leur « résolution de ne pas mourir les bras croisés, et sans se mettre en défense », les mécontents s'en trouvent enhardis et, des simples menaces, n'hésitent pas à passer à l'action ²². En certaines bourgades, les missionnaires sont si gravement molestés, qu'ils se voient contraints de s'éloigner; en d'autres, toutes les portes se ferment devant eux et ils sont non seulement réduits à la famine, mais même expulsés; à Téanaustayaé, il s'en faut de peu que les Pères de Brébeuf et Chaumonot ne soient massacrés, et avec eux, le jeune Pierre Boucher ²³.

Il est bien difficile, lit-on à ce propos dans la Relation, de vivre en paix parmi une jeunesse barbare, altière de son naturel, et d'ailleurs aigrie par les mauvais bruits qui courent incessamment de nous. Nos Pères l'ont éprouvé dans le bourg de Saint-Joseph, car c'est là que les pierres ont volé sur nos têtes, jusques au fond de nos cabanes; c'est là que les croix ont été abattues et arrachées, les haches et les tisons levés sur nous, les coups de bâton déchargés et le sang répandu : en un mot, quasi chaque jour on a souffert mille insolences, et même, quelques Capitaines des plus considérables, voyant la jeunesse déjà dans la fureur et les armes en main, l'ont excitée à faire pis qu'elle faisait, nous ont condamnés publiquement comme des malfaiteurs et les plus grands sorciers qui fussent dans leurs terres, ont commandé qu'on eût au plus tôt à démolir notre cabane et la mettre par terre, ajoutant que, quand même on nous massacrerait, nous n'aurions que

²¹ *Loc. cit.*

²² *Rel.*, 1638, p. 42. Par la *Relation* de 1648, p. 81, l'on voit que la présence des auxiliaires laïques auprès des missionnaires n'était pas sans inspirer une certaine retenue aux indigènes. Il y est dit, en effet, que parmi les présents remis à l'occasion du meurtre d'un jeune Donné, Jacques Drouart, il s'en trouvait un « pour exhorter (les) domestiques à ne pas tourner leurs armes contre le meurtrier, mais plutôt contre les Iroquois, ennemis du pays ».

²³ Le Père de Brébeuf écrit dans ses *Notes spirituelles* : « Le 11 avril (1640), à la Résidence de Saint-Joseph, une sédition s'éleva, au cours de laquelle Pierre Boucher fut blessé au bras, tandis que le P. Chaumonot et moi-même étions battus de coups; chargés d'injures et grandement terrorisés, nous reçûmes l'ordre, de la part d'Ondihaohorea et des autres chefs, d'avoir à quitter le bourg (Latourelle, *op. cit.*, T. II, pp. 206 et 225).

selon nos mérites, bien loin de réprimer les violences et arrêter les coups de ceux qui déjà s'étaient rués sur nous²⁴.

C'est à la nouvelle de toutes ces *insolences*, que le Père Lalemant décida l'abandon de la Résidence de Téanaustayaé, beaucoup plus tôt qu'il n'avait d'abord été résolu (*Rel.*, 1640, p. 63). Dans les premiers jours de mai, les treize Pères de la Mission se trouvent donc tous réunis à la Résidence de Sainte-Marie. Après les tourmentes des mois précédents, ils goûtent plus intensément le calme et la paix de cette nouvelle maison. Tout en remerciant le Ciel de leur en avoir inspiré l'idée, ils joignent volontiers, ceux du moins dont la santé n'est pas trop fortement ébranlée par le scorbut, leurs efforts à ceux des auxiliaires laïques, pour en hâter l'organisation²⁵.

5 — Les constructions permanentes.

Nous travaillons maintenant à nous... établir, écrit le P. Lalemant à la date du 27 mai 1640, et à dresser quelque logement raisonnable, porportionnée à nos fonctions; mais cela se fait avec des peines qu'il serait difficile d'expliquer, n'ayant aucun recours, ni assistance du pays, et étant d'ailleurs dans une disette presque universelle d'ouvriers et d'outils²⁶.

Il n'est guère possible de déterminer avec certitude l'emplacement et les dimensions de ce premier *logement raisonnable*. Les fouilles exécutées sur le site de l'*Habitation* de Sainte-Marie, depuis 1941 jusqu'à nos jours, ont sans doute révélé l'existence de nombreuses constructions, au moment où le poste dut être abandonné en 1649; mais le problème reste pratiquement insoluble de discerner dans quel ordre précis le travail fut accompli. Il est assuré, cependant, que l'ensemble de l'*Habitation* avait déjà, dès l'été de 1643, pris figure d'un petit hameau couvrant en bordure de la rivière, une superficie de huit à neuf cents pieds en longueur sur une profondeur moyenne de quelque deux cents pieds²⁷. Elle se présentait en trois sections bien démarquées, séparées les unes des autres par des palissades : au centre, le quartier français, où logeaient les missionnaires et les auxiliaires laïques; au sud, le double enclos réservé aux indigènes; au nord et vers l'est, l'entreprise agricole.

²⁴ *Rel.*, 1640, p. 73.

²⁵ « Lorsque la maladie ravageait ce pays, note le P. Lalemant le 27 mai, nos ouvriers évangéliques jouissaient d'une santé plus robuste que jamais en leur vie ils n'avaient eue; la maladie ayant cessé, et par conséquent la nécessité n'étant plus de courir de bourgade en bourgade pour secourir ces pauvres infidèles à l'heure de la mort, nous nous sommes vus arrêtés par les jambes, et attaqués du mal de terre » (*Rel.*, 1640, p. 102).

²⁶ *Rel.*, 1640, pp. 63-64.

²⁷ Jury, *op. cit.*, p. 108, donne une longueur de 765 pieds, mais sans inclure la cour palissadée au nord, ce qui ajoute plus de soixante pieds.

6 — L'enclave française.

De ces trois sections, la plus importante et la plus développée, est l'enclave française. En plus des ouvrages défensifs élevés après 1644 sur le flanc est, et consistant en trois bastions reliés sur deux côtés par une courtine en maçonnerie, on y a relevé les vestiges de construction en bois, et le tracé d'un canal aujourd'hui desséché. Alimenté par les eaux dévalant de la colline sise à trois ou quatre cents pieds plus au nord, ce canal, d'au delà de 350 pieds en longueur, coulait d'abord en direction sud, puis, tournant à un angle droit vers l'ouest, allait se déverser dans la rivière. Un système de trois écluses permettait d'en régulariser le débit et servait peut-être aussi, parfois, à élever jusqu'à l'affleurement du terrain, au point de déchargement, les canots et chalands plus lourdement chargés.

Parmi les constructions dont le contour est resté marqué dans le sol, il en est une surtout qui attire l'attention par sa position centrale et par ses dimensions. Rien ne permet de l'affirmer; mais l'on est tout de même tenté de se demander si elle ne serait pas le premier *logement raisonnable* de 1640. Elle apparaît comme amplement *proportionnée aux fonctions* et aux besoins du personnel restreint des toutes premières années, surtout si l'on songe que la cabane provisoire, à la *huronne*, était encore debout, prête à accueillir les auxiliaires laïques pendant les mois d'été, quand le groupe des missionnaires était réuni au complet à la Résidence Sainte-Marie.

Orientée de l'ouest à l'est, et occupant un coin de terre à proximité de la rivière, cette construction était flanquée au sud et à l'est par le canal. Sa façade se dressait sur une ligne irrégulière de près de 120 pieds en longueur, et annonçait trois corps de logis contigus. Avoisinant la rivière, et reliés entre eux par un couloir de 21 pieds en carré, se trouvaient les deux premiers corps de logis mesurant 48 pieds en profondeur, sur une largeur respective de 26 et de 31 pieds et demi. Plus à l'est, et un peu en retrait, le troisième corps de logis couvrait un espace de 32 pieds sur 41; utilisé peut-être comme résidence du début, il aura, avec le temps, été divisé en deux sections, dont l'une abritera ce qui paraît avoir été un atelier de menuiserie, l'autre une boutique de forge²⁸.

Les sept autres constructions de l'enclave française sont groupées à l'avant et à l'arrière de ce triple corps de logis. Il s'en trouve quatre au nord, qui encadrent une petite cour intérieure de quelque 50 pieds

²⁸ On trouvera une description plus élaborée de cette construction dans : Jury, *op. cit.*, pp. 38 à 54 : *The North Court*. Nous y avons puisé tous les *détails précis*, en présentant parfois une interprétation peut-être un peu différente, en forme de pure conjecture. La remarque vaut pour toutes les constructions.

sur 60. Deux des plus grandes constructions offrent toutes les apparences d'avoir servi de logements; l'on y a dégagé la base d'assez vastes foyers en maçonnerie, qui servaient au chauffage autant qu'à la cuisson. Une troisième construction, de moindres dimensions, 40 pieds sur 20, servait apparemment de magasin aux victuailles. Dans un caveau long de 18 pieds sur 6 de large, et d'une profondeur de 6 pieds, caveau qui occupe le centre de ce magasin, l'on a découvert, mêlés à des écailles d'œufs et à des arêtes de poisson, de nombreux ossements d'animaux domestiques, bœufs, porcs et volailles, et d'animaux sauvages, marmottes et cerf wapiti²⁹. Ces déchets n'auraient-ils pas été jetés là, à la hâte, dans les jours qui précédèrent l'abandon de la Résidence, en juin 1649 ? Il fallut alors, faute de pouvoir tout transporter à l'Île Saint-Joseph, abattre plusieurs des animaux de ferme. Avant cette date, le caveau a bien pu servir de chambre fraîche, sinon froide, où conserver certains aliments, viandes ou légumes. Le local au-dessus du caveau servait, semble-t-il, au premier travail de préparation des viandes et du poisson, au partage des parties comestibles d'avec les déchets malodorants; les bons morceaux étaient ensuite portés à la cuisine pour l'apprêt final, et les déchets brûlés ou jetés à la rivière.

La quatrième et dernière construction du côté nord, toute en longueur, 71 pieds sur 21 seulement, ne fut bâtie qu'après la démolition de la cabane à la huronne : leurs fondations chevauchent en un endroit, rendant imprécise la ligne sud du premier abri provisoire³⁰. Les destinations de cette construction sont inconnues, et le champ reste ouvert aux conjectures pour déterminer si elle servit de logement, de grenier à blé, de séchoir à poisson, ou à quelque autre usage du genre. Placée entre la cour de ferme et le magasin aux victuailles, elle se prêtait à ces multiples emplois. Elle a même pu abriter le poulailler. Peut-être aussi, un espace y était-il réservé pour le travail des grosses pièces de bois au cours de l'hiver : sciage de long et équarrissage des poutres à la hache, en prévision de constructions à réaliser au printemps. Peut-être encore, Jacques Lévrier, corroyeur sans doute autant que cordonnier, y avait-il établi sa tannerie.

Des trois constructions situées au sud du triple corps de logis, deux sont en bordure du canal et ont pu servir de remise pour les

²⁹ Voir : Jury, *op. cit.*, pp. 29 à 31. On lit à la page 30 : « Most abundant were bones of cows, pigs, wapiti, woodchuck, and chicken, distributed throughout the fill of the cellar. As an example of the whole, in an area 2 feet square thirty-two pieces of bone were found. All the bones had been boiled, and in most cases they had been sawn. In the central area of the cellar were deposits of egg-shell, shattered and densely packed in ashes... Larger still were the deposits of fish bones and fish scales... »

³⁰ « ... The southern end (of the First Home) was seriously disturbed by the overlapping of an entirely different construction... » (JURY, *op. cit.*, pp. 21-22).

canots, d'entrepôts ou de magasin pour les marchandises en provenance ou à destination de Québec. Dans cette contrée où aucune monnaie d'or ou d'argent n'avait cours, tout le commerce, commerce non lucratif dont Robert Le Coq était l'agent le plus ordinaire, se faisait à longueur d'année, il est bon de se le rappeler, par voie d'échange d'objets de fabrication européenne contre des pelleteries, que l'on tenait emmagasinées plusieurs mois durant, jusqu'à l'époque de la traite.

La troisième construction se dressait à la ligne de démarcation entre l'enclave française et l'enclos réservé aux indigènes. Par sa position, elle apparaît donc comme une maison d'accueil, une sorte de bureau des relations extérieures, un centre d'information, de distribution de secours, un parloir où les indigènes venaient rencontrer les missionnaires, un poste de contrôle des entrées et sorties, un poste de triage aussi entre néophytes et infidèles, pour assigner à chacun l'endroit où s'installer dans l'enclos, ou terrain de campement.

7 — Le terrain de campement des indigènes.

Il avait fallu en effet, assez tôt, aménager un terrain de campement pour les indigènes. La nouvelle de l'établissement d'un poste français en plein cœur du pays, n'avait pas tardé à se répandre par toute la Huronie. L'endroit choisi était depuis longtemps fréquenté; pour un bon nombre de bourgades, c'était la porte de sortie la plus commode vers le nord-est. Dès le mois d'août 1639, on l'a vu plus haut, des canots y abordèrent au retour de la traite (*Rel.*, 1640, p. 54). Leurs conducteurs, en arrivant dans leurs bourgs, ne manquèrent pas de raconter ce qu'ils avaient vu, éveillant chez plusieurs la curiosité d'y aller, précurseurs de nos modernes touristes et pèlerins, et de se rendre compte par eux-mêmes. Cédant à cette curiosité bien naturelle, et sans se départir nécessairement pour cela de leurs préventions contre les Français, des indigènes infidèles venaient en observateurs intéressés, préoccupés surtout des conséquences possibles de la nouvelle entreprise sur le commerce. Plus nombreux encore, et sans préoccupation mercantile, les néophytes s'y amenaient aussi. Chez quelques-uns de ces derniers, le désir s'éveillait même déjà, de venir séjourner pour quelque temps dans le voisinage immédiat, peut-être même la pensée de s'y établir à demeure.

Le visiteur le plus assidu, toutefois, était le bon Joseph Chihouatenhoua. Au cours de l'automne, il avait aidé au déménagement de la Résidence d'Ossossané, se familiarisant peu à peu avec la nouvelle *habitation*. Il ne manquait d'ailleurs aucune occasion de se rapprocher des missionnaires, de leur rendre service; l'admiration qu'il leur vouait le poussait même à vouloir les imiter jusque dans le détail de leurs pratiques de dévotion. Dans la *Relation* de 1640, le

Père Lalemant a noté à son sujet le trait suivant, qui ne fut pas sans exercer d'influence sur le développement de l'œuvre indigène à la Résidence de Sainte-Marie.

C'avait été une de nos pensées, faisant une maison à l'écart, éloignée du voisinage des bourgs, qu'elle servirait, entre autres choses, à la retraite et récollection de nos ouvriers évangéliques, qui, après leurs combats, trouveraient cette solitude pleine de délices; mais jamais nous n'eussions cru que le premier à qui cette maison servirait pour ce sujet, dût être un pauvre barbare, dont le génie est si fort éloigné des idées conformes à telles occupations. Ce fut Joseph Chihouatenhoua, surnommé par excellence le Chrétien.

A l'occasion des tempêtes que nous prévoyions (dès l'été de 1639) poursuit le P. Lalemant, nous jugeâmes à propos de le *prévenir* (au sens de prémunir) de quelque instruction plus particulière, afin de lui fortifier le courage, comme à celui qui devait servir d'exemple à tous les autres. On lui en fit donc l'ouverture, et on lui donna quelque idée des exercices spirituels.

*Hélas, dit-il, pourquoi avez-vous été si longtemps sans me faire part d'un si grand bien. J'avais mille fois la pensée de m'enquérir pourquoi vous ne m'enseigniez point ce que je voyais faire si souvent aux deux Pères qui sont en ma cabane, qui prient si longtemps sans remuer les lèvres; je m'en suis toujours retenu, croyant que, si vous m'en eussiez jugé capable, vous me l'eussiez enseigné, et partant qu'il fallait attendre d'en être trouvé digne*³¹.

Dans les premiers jours de 1640, délaissant ses nombreuses et pressantes occupations, et « abandonnant entre les mains de Dieu le soin de sa famille », Joseph arrive donc à la Résidence de Sainte-Marie. Pendant huit jours pleins, du 6 au 13 janvier, il s'applique aux exercices de la retraite sous la direction du Père François Le Mercier. Chaque jour, inlassablement, il passe de longues heures dans le petit oratoire de la cabane provisoire; après chacune de ses méditations, il rend compte à son directeur des pensées qu'elles lui ont inspirées, et celui-ci y discerne une assistance si visible de l'Esprit Saint, qu'il écrit : « Il n'y a point de cœur barbare même dans le plus profond de la barbarie, lorsque Dieu veut en prendre possession³². »

Avant sa retraite, Joseph était déjà, auprès des siens, un auxiliaire d'évangélisation. Au sortir des exercices, un zèle encore plus ardent l'anime. Sans même attendre qu'on l'y invite, il accompagne volontiers les missionnaires dans la visite des bourgades les plus hostiles. Partout, sans doute, son premier soin est de reconforter les néophytes persécutés à cause de leur foi, et dont la constance menace parfois de défaillir. Mais plus encore, intrépide défenseur de la

³¹ *Rel.*, 1640, p. 64.

³² *Ibidem*, p. 66.

religion, s'affirme-t-il énergiquement dans les assemblées et, réfutant les insolences et les calomnies des adversaires les plus acharnés, il les confond tous par la douceur et l'à propos de ses répliques ³³. C'est à son exemple autant qu'à ses paroles, semble-t-il, qu'est dû pour une bonne part le mouvement de ferveur que le Père Lalemant signale chez les indigènes dans la *Relation* de 1641.

Ce nous est à tous une consolation bien sensible, écrit-il, de voir ici arriver, de deux, trois et quatre lieues plus loin, les samedis au soir, nombre de nos Chrétiens, qui s'y rangent des bourgades les plus proches, pour y célébrer le dimanche et rendre tous ensemble, au milieu de cette barbarie, les hommages qui, depuis la Création du monde, y avaient été déniés à Celui qui seul les méritait. Nombre d'Algonquins ayant hiverné cet hiver près de nous, c'était un doux motet d'entendre en même temps les louanges de Dieu en trois et quatre langues. En un mot, je puis dire que cette maison est la maison de paix, jusques-là même que les Sauvages qui, ailleurs, nous sont plus ennemis et les plus insolents contre nous, prennent ce semble des sentiments et une humeur toute contraire, lorsque nous les voyons chez nous...

Nous espérons, écrivait encore le P. Lalemant le 19 mai, que (cette Résidence de Sainte-Marie) pourra servir de retraite aux pauvres Sauvages chrétiens qui, se sentant emportés par le torrent des débauches et des coutumes barbares et infernales du pays, (en) demeurent dans les bourgs, auront moyen de se sauver du naufrage (en) se retirant proche de nous. Quelques-uns l'ont déjà fait, et nous donnerons volontiers le voisinage aux familles entières qui voudront s'en approcher, dont d'aucuns nous ont donné parole ³⁴...

8 — L'Enclos des indigènes chrétiens.

Chez un homme de la trempe du Père Jérôme Lalemant, un espoir se traduit vite par une réalisation, surtout quand il a sous la main une équipe d'auxiliaires dévoués que ne rebute aucune difficulté. Avec son sens aigu de l'ordre et de l'efficacité, le Père Lalemant a compris que, pour garder à la Résidence de Sainte-Marie son caractère de maison de paix et de travail, il importait d'assigner aux grands enfants curieux et touche-à-tout qu'étaient les indigènes, un quartier bien distinct. En s'arrêtant à cette décision, sa pensée n'était évidemment pas de promouvoir ce que nous appellerions aujourd'hui une politique

³³ «... Une bande de dix ou douze Sauvages les plus anciens du pays entra dans notre cabane (de Sainte-Marie), note le P. Le Mercier; ces barbares se mirent aussitôt sur leur entretien ordinaire, que nous étions la ruine de leur patrie. Ce brave Chrétien, après avoir fait une profession publique et honorable de ce qu'il était, se mit à leur parler si à propos, avec tant de douceur et (d')efficace, que de loups qu'ils étaient entrés, ils s'en retournèrent agneaux » (*Rel.*, 1640, p. 66).

³⁴ *Rel.*, 1641, p. 62.

de ségrégation; mais son expérience était faite des inconvénients d'un accueil trop facile, à toute heure et en tous endroits.

Entre le 19 mai 1641 et le 10 juin 1642, Charles Boivin et son équipe ont besogné ferme à défricher et palissader, au sud de l'enclave française, un terrain sur lequel ils ont aussi dressé une cabane huronne de 50 pieds sur 21. Louangeant l'assiduité des néophytes à venir à la Résidence de Sainte-Marie, « pour y faire leurs dévotions plus en repos que dans les bourgs et, dans cette espèce de Solitude, y concevoir plus à loisir les sentiments de piété et de religion », le Père Lalemant écrit :

Nous leur avons dressé pour cet effet un hospice, ou cabane d'écorce, où Dieu nous donne les moyens de loger et nourrir ces bons Pèlerins dans leur propre pays. Durant l'été, de quinze jours en quinze jours, il s'en trouve toujours bon nombre qui, de quatre et cinq lieues, s'y rendent dès le samedi, pour passer saintement le dimanche, n'en partant que le lundi matin. Le dimanche suivant, nous les déchargeons de cette peine, deux Pères allant chez eux et deux jours auparavant, pour les disposer aux dévotions de ce saint jour. Et ainsi, par ses visites alternatives, on les entretient dans l'exercice du Christianisme, dont, pendant l'hiver, (en) demeurant plus assidûment avec eux, on a tâché de leur donner de plus solides connaissances ³⁵.

L'aménagement du terrain et l'érection de la palissade et de la cabane huronne n'avaient réglé qu'à demi la question de séparation entre Indigènes et Français. Les offices religieux du dimanche continuaient, en effet, faute d'un autre local assez spacieux à se faire dans la cabane provisoire de 1639; pour s'y rendre, Hurons et Algonquins devaient traverser l'enclave française, avec le risque qu'ils s'y attardent plus longtemps que nécessaire. Il y avait aussi que l'on n'entendait pas se limiter aux seules œuvres spirituelles, mais y joindre encore, comme dans les bourgs l'exercice de l'assistance corporelle. Des indigènes en avaient eux-mêmes exprimé le désir. De juin 1642 jusqu'à l'été suivant, les travaux de construction et d'aménagement se poursuivent donc avec diligence.

Cette maison, écrit le P. Lalemant à l'été de 1643, ... étant un abord continuuel de toutes les nations voisines, et plus encore des Chrétiens, qui y viennent de toutes parts pour diverses nécessités, même pour y mourir avec plus de repos d'esprit et dans les véritables sentiments de la foi, nous nous sommes vus obligés d'y faire un hôpital pour les malades, un cimetière pour les morts, une église pour les dévotions du public, une retraite pour les pèlerins, enfin un lieu plus séparé où les infidèles, qui n'y sont admis que de jour

³⁵ *Rel.*, 1642, p. 57.

au passage, y puissent toujours recevoir quelque bon mot pour leur salut³⁶ . . .

Au cours des fouilles exécutées en 1951 sous la direction de M. Wilfrid Jury, ce fut, pour l'équipe des chercheurs, une grande joie de retracer les vestiges de tout ce que mentionne ici le Père Lalemant. A mesure que progressaient les travaux, la chapelle, le cimetière, les deux cabanes huronnes, l'hôpital apparurent tour à tour, révélant leur site et leurs exactes dimensions en surface. L'on découvrit en outre le tracé de la double palissade qui fermait entièrement le terrain de campement, l'empreinte des pieux d'une cabane algonquine, formant un cercle de seize pieds de diamètre, et les fondations d'une tour de guet en pentagone, qui commandait les approches vers le sud, du côté du lac Tsiaragui³⁷.

9 — La chapelle des Indigènes

La chapelle, ou *Église pour les dévotions du public*, était longue de 70 pieds et large de 27. Dédiée à saint Joseph, selon la promesse faite quelques années plus tôt de placer sous son vocable « la première et principale église qui se bâtera dans les Hurons », la chapelle se dressait au bord de la rivière, tout auprès de l'enclave française, à quelque trente pieds de la construction décrite plus haut comme étant, peut-être, la *maison* d'accueil³⁸. Du côté nord, une pente douce y conduisait, montant de la rivière et passant sous la palissade que soutenait, à cet endroit, une arcade de maçonnerie. Cette arcade servait de porte d'entrée, entrée facile à contrôler de l'intérieur; elle constituait aussi, en cas d'alerte, une commode sortie d'urgence. C'est au pied de cette pente douce qu'abordaient les indigènes qui arrivaient en canot; ceux qui venaient à pied par la rive ouest de la rivière, n'avaient qu'à signaler leur présence en lançant l'appel convenu : une

³⁶ *Rel.*, de 1644, p. 74. Il est à noter ici que la première copie de la Relation des Hurons pour l'année 1642-1643, fut interceptée par les Iroquois, « les porteurs, comme le signale le P. Lalemant (p. 105), ayant été pris ou défaits en chemin par les ennemis ». Il en fut donc expédiée une seconde copie, datée du 21 septembre 1643; elle parvint à Québec, mais trop tard pour être envoyée en France cette année-là. D'où son insertion dans *Relation* imprimée 1644.

³⁷ Pour une description plus détaillée de ces découvertes, voir : Jury, *op. cit.* Chapitre VIII, the Indian Compound, pp. 90 à 107.

³⁸ L'ensemble de l'*Habitation de Sainte-Marie*, de même que l'oratoire particulier des Pères et de leurs auxiliaires laïques, étaient dédiés à *Notre-Dame de la Conception*. Enumérant les motifs qui ont déterminé le choix de ce vocable, le Père Lalemant écrit en terminant : « . . . joint que Saint Joseph ayant été choisi pour le patron de ce pays (la Nouvelle-France), et ensuite, la première et principale église qui se bâtera dans les Hurons lui étant destinée, nous n'avons pas dû prendre d'autre protectrice de notre maison que la Sainte Vierge, son épouse, pour ne pas séparer ceux que Dieu a liés si étroitement » (*Rel.*, 1640, p. 64). Il est à se rappeler que, après la chapelle provisoire d'Ithonatiria, celle de Saint-Joseph de Téanaustayaé avait été abandonnée au printemps de 1640.

embarcation conduite par l'un ou l'autre des plus jeunes auxiliaires laïques, canot ou bac suivant le nombre des voyageurs, les allait quérir aussitôt ³⁹.

10 — Le cimetière

Du côté sud de la chapelle, une large porte latérale ouvrait sur le petit cimetière. La première inhumation à s'y faire, fut celle d'une bonne chrétienne du bourg de la Conception d'Ossossané, et de son enfant nouveau-né. Au cours d'une visite à des parents, dans un autre bourg assez éloigné, cette brave femme éprouva les premières atteintes de la maladie. Pressentant sa fin, elle résolut aussitôt, « pour mourir avec plus de repos d'esprit et dans les véritables sentiments de la foi », de se rendre à la Résidence de Sainte-Marie, un voyage de douze lieues, dont elle parcourut les trois dernières à pied.

Elle était grosse de cinq mois, écrit le P. Lalemant, et c'était là notre unique regret que la mort d'une si sainte mère privât son fruit du bonheur que nous lui souhaitions. Nous fîmes un vœu d'une neuvaine (de messes) en l'honneur de Sainte Anne, afin qu'elle lui obtînt le baptême. Il plut à Dieu exaucer nos prières au point même que nous en avions perdu l'espérance. Cet enfant vint au monde, et n'eut de vie qu'environ un demi-quart d'heure, mais toutefois assez pour le faire vivre à jamais dans le Ciel. Nous le nommâmes Ignace en son baptême. La mère suivit bientôt ce petit ange, et leurs corps s'accompagnèrent jusqu'au tombeau.

Ce fut alors, ajoute le P. Lalemant, que nous nous vîmes obligés de consacrer un cimetière auprès de notre église, qui devait recevoir pour ses prémices un si heureux dépôt... En suite de cela, les Chrétiens qui sont morts tant au bourg de la Conception qu'au bourg de Saint-Joseph, à cinq lieues de notre maison, ont désiré être enterrés chez nous. Et la dévotion des vivants a été si fervente, que les grands froids du plus fort de l'hiver et la hauteur des neiges n'ont pu les empêcher d'apporter, dessus leurs épaules, une charge qu'ils ne trouvaient qu'aimable, dans la pensée qu'ils rendaient ce dernier devoir à des corps qui, un jour, devaient ressusciter avec eux dans la gloire ⁴⁰.

Dans ce petit cimetière, l'on n'a retrouvé en tout que vingt et une fosses, dont l'une ou l'autre, en autant qu'il fut permis d'en juger, a pu contenir plus d'un cadavre. Ce chiffre paraîtra, peut-être, peu considérable, surtout si l'on songe qu'il représente le total des inhu-

³⁹ En 1648, après le meurtre du Donné Jacques Drouart, le Père Paul Ragueneau exigea fermement, sur le conseil des Hurons chrétiens, que satisfaction soit donnée à la manière du pays. Parmi les nombreux présents remis à cette occasion par les délégués des différents bourgs, l'un était à l'effet de « remettre à l'eau le bateau dans lequel ils passent, lorsqu'ils nous viennent visiter », un deuxième, de « remettre l'aviron en main à un jeune enfant qui a soin de ce passage » (*Rel.*, 1648, p. 81).

⁴⁰ *Rel.*, 1644, pp. 75-76.

mations faites pendant sept ou huit ans, dans une contrée où le taux de mortalité était élevé. Il faut, toutefois, prendre en considération que, dès l'automne de 1642, et même avant, l'augmentation du nombre des néophytes avait déterminé un retour progressif au système des résidences dans les bourgs, avec chapelle par conséquent, et séjour plus assidu et plus prolongé des missionnaires. Le Père Lalemant écrit en effet dans la *Relation* de 1643, en relatant la conversion de deux Hurons influents du bourg de Saint-Michel de Tahontaenrat, « descendus à Québec infidèles » et remontés à leurs bourgs solides chrétiens, grâce aux enseignements reçus du Père Jean de Brébeuf pendant leur séjour là-bas :

... Ces deux bons néophytes (Paul Atondo et Jean-Baptiste Aotikouandoron), et quelque nombre de Chrétiens qui étaient déjà dans leur bourg avec plusieurs catéchumènes, nous pressèrent si fortement, sur la fin de l'automne (1642), de faire un plus long séjour avec eux et les instruire plus à loisir, et ne pas les priver de la même consolation que nous donnions aux bourgs de la Conception, de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste, que nous ne pûmes résister à de si saints désirs. *Il y fallut dresser une chapelle et y établir une Mission plus à demeure que nous n'avions fait jusques alors* ⁴¹.

Le 23 mars 1644, comme pour préciser plus en détail ce qu'était cette même consolation qu'avaient réclamée, en 1642, les chrétiens du bourg de Saint-Michel, le Père Lalemant écrit encore :

... Nos Pères ont eu autant et plus d'emploi pendant l'été (de 1643), que durant l'hiver suivant. Nos Missions ont été changées en Résidences, les Chapelles agrandies partout. Faute de cloches, il nous a fallu prendre de Vieux chaudrons, à l'instance et à la sollicitation de nos chrétiens. *Les cimetières, ajoute-t-il, ont été bénis, les processions (faites) dans les bourgs, (faites aussi) les funérailles selon la coutume de l'Eglise, les Croix érigées et adorées solennellement à la vue des barbares* ⁴².

⁴¹ *Rel.*, 1644, p. 94.

⁴² *Relation* de 1644, p. 106. Dans les différents bourgs, les missionnaires n'avaient pas de maison ou cabane particulière et, généralement, ils n'étaient pas assistés de domestiques. Ils logeaient chez quelque fervent chrétien, qui mettait à leur disposition, pour la chapelle, une partie de sa cabane. Ainsi, au bourg d'Ossossané, une chapelle fut inaugurée dès le mois d'octobre 1640, dans la cabane de Marie Aonetta, veuve de Joseph Chihouatenhoua, (*Rel.*, 1641, p. 65); à Téanaustayaé, en mars 1642, Etienne Totihri offrit la même hospitalité au Père Charles Garnier et aux deux domestiques qui, pendant quelques jours, l'accompagnèrent, le temps d'effectuer l'installation d'une chapelle dans la cabane. (*Rel.*, 1642, p. 79; *Lettres du Père Garnier*, 22 mai 1642, dans: *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1929-1930, p. 27.)

On trouve aussi dans la *Relation* de 1646, p. 59 : « ... Nos Pères de la Mission de Saint-Joseph (de Téanaustayaé) voyant accroître le nombre de leurs morts, pour rendre leur cimetière plus auguste, y portèrent en procession une grande croix, sortant de la chapelle et traversant le bourg à la vue de tous les infidèles ... »

Ces bénédictions successives de cimetières dans les bourgs expliquent le petit nombre des inhumations dans celui de la Résidence de Sainte-Marie. C'est toutefois pour avoir été témoins des sépultures faites en ce premier cimetière, que les Hurons se prirent à désirer posséder dans leur bourg, à proximité de leur chapelle, un terrain consacré à leurs morts, et naturellement destiné aux seuls chrétiens. Leur désir prévint même l'espoir des missionnaires. En 1642, en effet, le jour de Pâques, « un nombre de personnes assez considérables de diverses Nations », toutes chrétiennes, se trouvant à la Résidence de Sainte-Marie, ils tinrent conseil avant de retourner dans leurs bourgs et, entre autres résolutions, formulèrent la suivante :

... Témoignons à nos parents qui ne sont pas de même foi que nous, fussent-ils nos pères et nos enfants, que nous ne voulons pas que nos os, après notre mort, soient mêlés ensemble, puisque nos âmes seront éternellement séparées, et que notre amitié ne continuera pas plus loin que cette vie...

S'il y a chose au monde qui soit sainte parmi les Hurons, remarque à ce propos le P. Lalemant, c'est le droit de leur sépulture. Leur soin surpasse de beaucoup en ceci tout ce qu'on fait en France. Ils y font des profusions étranges, selon leur portée, et se dépouillent eux-mêmes pour revêtir leurs morts et conserver précieusement les os de leurs parents, afin de reposer après leur mort, en même lieu. Jamais, ajoute-t-il, nous n'eussions cru que nos chrétiens eussent dû renoncer si tôt à ce droit d'amitié, fondé si fortement dans la nature; mais la foi est un glaive qui sépare l'âme d'avec le corps, et les enfants des Pères⁴³.

11 — L'hôpital

Si le petit cimetière de la Résidence de Sainte-Marie ne servit plus que par intermittence après 1643, il en fut tout autrement de l'hôpital aménagé en 1642. Jusqu'aux tout derniers jours, il accueillit les malades en nombre sans cesse croissant. La construction qui l'abritait s'élevait à quelque 180 pieds de la chapelle. Solidement bâtie sur le modèle des constructions de l'enclave française, elle mesurait en surface 44 pieds sur 40. Le tracé de ses fondations, clairement marqué dans le sol, indique qu'elle était divisée en deux grandes salles d'égales dimensions, l'une réservée aux hommes, sans doute, et l'autre aux femmes. Le mur de séparation entre ces deux salles, de même que les murs extérieurs, mesurait un pied d'épaisseur et consistait en deux rangs de madriers espacés, dont l'interstice était rempli d'un mélange de glaise et de gravier, formant à la fois un ferme support de la charpente du toit, et un isolant contre le froid et le bruit. Atte-

⁴³ *Relation* de 1642, pp. 59-60. Pour le détail des découvertes faites dans le cimetière de la Résidence de Sainte-Marie, voir : Jury, *op. cit.*, pp. 91 et suivantes.

nante à l'hôpital, une petite aile de 16 pieds sur 10 se dressait à l'angle nord-ouest; apparemment, elle servait de bureau de consultation, de dispensaire, de pharmacie et aussi, à certains jours, de logement pour le chirurgien en charge et son assistant⁴⁴. C'est dans cette petite aile, parfois, que l'un ou l'autre des missionnaires se tenait jour et nuit en alerte, prêt à accourir à son chevet, quand un malade plus gravement atteint était en danger de mourir⁴⁵.

La découverte des vestiges de ce petit hôpital, en 1951, venait donc confirmer, trois cents ans après sa destruction, l'exactitude de la courte description qu'en avait faite le Père Lalemant.

Cet hôpital, écrivait-il en 1643, est tellement séparé de notre demeure que, non seulement les hommes et les enfants, mais les femmes y peuvent être admises, Dieu nous ayant donné quelques bons domestiques capables de les secourir en leurs maladies, en même temps que nous les assistons pour le bien de leur âme. Si ce soin, ajoute-t-il, est sujet à des peines, les fruits nous ont été si sensibles, que nous souhaiterions un nombre de malades encore plus grand que nous n'avons eu, le travail dût-il croître au centuple. *Cette Maison est vraiment la maison de Dieu, et non pas des infirmes, disait un Sauvage chrétien; . . . c'est ici que Dieu nous fait connaître que lui seul est capable de contenter tous nos désirs . . .* (Rel., 1644, pp. 74-75).

12 — L'enclos des infidèles

« Il faut en ce pays, plus qu'en aucun lieu de la terre, déclarait encore le Père Lalemant, se rendre tout à tous, pour les gagner à Jésus-Christ » (Rel., 1644, p. 74). La sollicitude des missionnaires ne se limitait pas, en effet, aux seuls indigènes convertis; les infidèles en recevaient eux aussi une bonne part. L'Habitation de Sainte-Marie les accueillait volontiers et leur réservait, dans leurs besoins, la même assistance qu'aux néophytes et catéchumènes. Cependant, *un lieu plus séparé* leur était assigné, et ils n'y étaient *admis que de jour, au passage* (Rel., 1644, p. 74). Cette mesure, qui souffrait sûrement une fois ou l'autre exception en faveur des grands malades, avait été prise à leur égard, moins pour leur faire sentir leur condition d'étrangers

⁴⁴ Voir : Jury, *op. cit.*, p. 39 et pp. 103-107 : *The Hospital*.

⁴⁵ Dans une lettre à un ecclésiastique en France, le chirurgien François Gendron rend aux missionnaires le témoignage suivant de leur dévouement, dans les bourgs aussi bien qu'à la Résidence de Sainte-Marie : « Combien de fois, pour assister les malades, catéchumènes ou chrétiens, un peu faibles et chancelants dans la foi, les ai-je vus passer des nuits en oraison, sans dormir ni reposer aucunement, de crainte que le diable, qui toujours veille à notre porte, . . . ne dérobât ces âmes à Dieu, et ne leur fit perdre en un moment, tout le fruit de leurs travaux . . . » Cité, en rétablissant l'orthographe et la ponctuation, d'après : *Quelques particularités du Pays des Hurons en la Nouvelle-France, remarquées par le Sieur Gendron, Docteur en Médecine . . .*, publiées par Jean-Baptiste de ROCOLES, Troyes et Paris, 1660, pp. 24-25.

à l'Église, que pour mieux maintenir l'ordre et la paix, mieux assurer aux indigènes chrétiens la tranquillité et le recueillement qu'ils venaient chercher.

Comme ce fut le cas de la chapelle et de l'hôpital, l'emplacement de *ce lieu plus séparé* a été localisé au cours des fouilles de 1951, et facilement identifié. Par delà l'hôpital, en effet, environ 80 pieds plus au sud et tout auprès de la tour de guet, les traces d'une cabane huronne de 70 pieds sur 23 apparaurent; l'intérieur et le terrain avoisinant présentaient toutes les caractéristiques d'un campement indigène : tessons de poteries noircis au feu, pierres calcinées, débris d'ustensiles et d'outils de pierre, grains de maïs, restes de sagamité..., etc. D'ailleurs, toute la surface du terrain portait la trace de centaines de feux de campement en plein air ⁴⁶.

L'espace réservé aux infidèles apparaissait bien comme *un lieu plus séparé*, compris qu'il était entre les deux palissades. Pour y accéder, les hôtes de passage n'avaient pas à traverser l'enclos des chrétiens. Débarquant au pied de la pente douce, ils étaient accueillis par les auxiliaires laïques en charge, négociaient parfois avec eux l'échange de pelleteries contre des couteaux, chaudières ou haches de fabrication française, et recevaient même gratuitement, au besoin, chacun une ration de blé d'Inde. Ils s'engageaient ensuite, à l'arrière de la chapelle, dans le couloir formé par la double palissade, et parvenaient, au bout d'une centaine de pas, à leur terrain de campement. Là, pendant que les femmes allumaient les feux et préparaient la sagamité, les hommes des divers bourgs causaient entre eux de leurs affaires, échangeaient les nouvelles tout en pétunant, jusqu'à ce que l'un ou l'autre des missionnaires ou des auxiliaires laïques vienne les saluer et s'entretenir avec eux ⁴⁷. Sur les quatre heures, quand sonnait

⁴⁶ « ... We found ourselves working on the site of an Indian habitation. It was the type of soil, with excellent drainage, usually chosen by the native. Crooked, meandering lines, later superimposed, crossed the area; carbonized potsherds, fire stones, portions of stone artifacts, corn, and all the usual debris of Indian campsites were prevalent. The ash beds and the strewn ashes of hundreds of fires covered the area. In places, a deposit of charred corn cobs was discovered where an Indian had emptied his cooking pot » (Jury, *op. cit.*, pp. 98 et suiv.). Cette description s'applique aussi au terrain des chrétiens.

⁴⁷ Parlant de l'occupation des Pères Pierre Pijart et Pierre Chatellain au cours de l'année 1641-1642, le Père Lalemant mentionne qu'un de leurs emplois était « de vaquer à la réception des Chrétiens et à l'instruction de plusieurs infidèles qui, passant par cette Maison (de Sainte-Marie), y reçoivent des enseignements que, quelquefois, on n'eût pu ailleurs leur donner avec tant d'avantage. Souvent, remarque-t-il, le Cerf reçoit le coup de mort en un endroit et tombe aux abois loin de là : souvent aussi nous avons vu qu'un infidèle aura reçu le coup de vie en cette Maison, qui, étant retourné dans son bourg, se jette entre les bras des missionnaires qui y sont, et leur demande le baptême. « Pourvu qu'un jour, conclut-il, nous les voyons tous dans le Ciel, n'importe où Dieu leur aura fait miséricorde » (*Rel.*, 1642, p. 61).

le signal du départ, tous décampaient, les muscles détendus et l'estomac bien lesté. Loin de se montrer froissés d'être ainsi tenus un peu à l'écart, ils ne portaient d'attention qu'aux bons soins dont ils étaient l'objet et le Père Lalemant pouvait déclarer en 1644 : « Les infidèles ont été vivement touchés de cette charité, inusitée parmi eux, et plusieurs en sont devenus excellents chrétiens ⁴⁸. »

13 — L'exploitation agricole

L'un des motifs déterminants de la fondation de la Résidence de Sainte-Marie, on l'a vu plus haut, était d'y établir une exploitation agricole. Des deux raisons invoquées à l'appui de cette décision : réduire les dépenses et n'avoir plus à compter uniquement sur les indigènes pour les vivres, cette dernière était la plus pressante. Dans une lettre du 1^{er} avril 1640, le Père Lalemant l'exposait au Rév. Père Vitelleschi. Exprimant l'étonnement mutuel des missionnaires de se retrouver encore tous vivants, après les menaces de mort proférées contre eux et les attentats perpétrés au cours des mois précédents, il écrivait :

... Nous ne pouvons nous procurer le moindre grain de blé sans que ces barbares ne nous le vendent. Sans eux, nous n'aurions pu en obtenir de personne autre jusqu'à maintenant, et par quelque moyen que ce soit. Il leur était très facile, et il en est encore ainsi actuellement, de s'entendre entre eux pour nous refuser toute nourriture et, par ce refus, atteindre le but qu'ils poursuivent apparemment, (se débarrasser de nous) ⁴⁹.

Le Père Lalemant ajoutait bien que « par une attention providentielle de Dieu », rien n'avait manqué en fait de nourriture et de vêtement aux vingt-sept Français de la Mission; que « bien plus, tout leur avait été fourni en abondance, et à un prix inférieur à celui que paient les indigènes eux-mêmes ⁵⁰ ». Toutefois, et les missionnaires s'en rendaient tous bien compte, la situation demeurerait trop précaire et l'humeur des Hurons trop inconstante, pour n'avoir pas à redouter qu'un sen-

⁴⁸ *Rel.*, 1644, p. 106.

⁴⁹ ACSM-749, p. 21; traduit du latin. — Dans la *Relations* de 1640, le Père Lalemant signale encore, comme possible, un autre moyen d'en finir avec la clientèle française. « Ils ont, écrit-il, l'usage du poison : ne pourraient-ils pas chaque jour en mêler à ce qu'ils nous apportent ? » (*Rel.* 1640, p. 101).

Par contre, sur l'empressement des indigènes à venir offrir en vente leurs victuailles, le Père de Brébeuf avait noté en 1636 : « ... Nous avons fait en huit jours notre provision de blé pour toute l'année, sans faire un seul pas hors (de) notre cabane. On nous apporte aussi du poisson sec en telle quantité que nous nous sommes (vus) contraints d'en refuser et de dire que nous en avons assez. Vous diriez, ajoute-t-il, que Dieu, voyant que nous ne sommes ici que pour son service, afin que nous ne travaillions que pour lui, nous veuille lui-même servir de pourvoyeur » (*Rel.*, 1636, p. 96).

⁵⁰ ACSM-749, p. 21.

timent, plus violent de xénophobie ne supplantât un jour chez eux la préoccupation de l'intérêt mercantile. Les Pères étaient évidemment tous convaincus, et le Père Lalemant plus que tout autre, que le plus complet abandon à la providence de Dieu, et l'abondance même des dons reçus de sa main, ne dispensent pas de recourir aux moyens humains pour parer aux pires éventualités. Dans le choix du site où s'établir, ils avaient donc veillé à ce que *les terres soient assez bonnes, au moins pour le blé du pays, qu'ils prétendaient avec le temps y recueillir eux-mêmes*⁵¹.

Ces terres assez bonnes pour le blé du pays l'étaient aussi pour les quelques autres rares produits du sol que cultivaient les Hurons. Décrivant la contrée, François Gendron notait, en s'inspirant à ce qu'il semble de Champlain et de Sagard :

Il y a de belles et grandes plaines cultivées et ensemencées de blé d'Inde, dont les épis sont presque d'une coudée de long, de gros pois et fèves, des citrouilles de figures plates, de figures d'étoiles, de diverses couleurs, de tournesol dont les habitants tirent une huile fort douce et excellente pour assaisonner leurs mets, n'ayant (pas) l'usage du beurre⁵²...

Si l'effort principal portait sur la culture du maïs, « nourriture suffisante, au dire du Père de Brébeuf, quand on y est habitué », les autres produits du sol huron n'étaient pas négligés, tout particulièrement, peut-être, les diverses variétés de courges et de citrouilles. « Les citrouilles, note encore le Père de Brébeuf dès 1636, nous durent quelquefois les quatre et cinq mois, mais avec une telle abondance qu'elles se donnent presque pour rien, et si bonnes, qu'étant cuites dans les cendres, elles se mangent comme on fait (pour) les pommes en France⁵³. »

Il en fut de même, très certainement, des produits d'origine européenne, dont les graines de semence étaient périodiquement expédiées de France à Québec. A l'exemple de ce qui se pratiquait à Notre-Dame-des-Anges, et en tirant profit des expériences acquises là-bas, des essais d'acclimatation furent aussi tentés à l'habitation de Sainte-Marie. Avant même que cette résidence ne soit fondée, le Père Le Mercier mentionne « la petite moisson pour le saint Autel », faite à Ossossané en septembre 1637, et qui donna une « récolte d'environ un demi-boisseau de froment » : quantité tellement inespérée,

⁵¹ *Rel.* 1640, p. 63.

⁵² François Gendron, *op. cit.*, p. 12. Voir aussi : Latourelle, *op. cit.*, T. I, pp. 85 à 88, *Moyens de subsistance*.

⁵³ *Relation* de 1636, p. 96. — Pour ce qui est des espèces retrouvées carbonisées au cours des fouilles, voir : Kenneth E. Kidd, *The Excavation of Sainte-Marie I*, University of Toronto Press, 1949, *Vegetables Remains*, pp. 161-163.

que le Père ne peut se contenir de remarquer : « C'était trop, pour le peu que nous avons semé ⁵⁴. »

Cette culture du froment était essentielle à la confection des hosties pour la célébration de la sainte messe. Expérimentée d'abord avec parcimonie en 1637, pour ne pas trop entamer d'un seul coup la précieuse réserve de grain apportée de Québec, elle se fit un peu plus largement par la suite, grâce au bon rendement obtenu, et assez même pour permettre, de temps à autre, la cuisson de quelques bonnes miches de pain. Parlant de la pénurie des vivres en Huronie, dans son *Mémoire sur les Donnés*, le Père Lalemant déclare sans doute que, « pour le pain, il n'y en a que *très peu* »; mais il n'en révèle pas moins, par là, que l'on en dégustait à certains jours.

Que les expériences de culture tentées à la Résidence de Sainte-Marie ne se soient pas limitées au seul froment, on en trouve un indice dans une lettre de saint Charles Garnier à son frère, le Père Henri de Saint-Joseph.

... Je vous remercie, lui écrit-il le 22 juin 1641, du mémoire que vous m'avez envoyé des remèdes les plus faciles, ... qui ne laissent pas de nous être difficiles pour la plupart, dans la disette de ce pays. Néanmoins, je vous remercie d'aussi bon cœur que si nous les pouvions pratiquer; mais je vous prie de m'envoyer quelques graines médicinales, comme d'épures et autres semblables, si vous en cultivez les plantes chez vous, et me mandez la culture et l'usage ⁵⁵.

Quand on sait la réponse que reçoivent le plus souvent même de nos jours, de semblables demandes adressées par des missionnaires en terre lointaine, l'on imagine aisément la variété de semences de tous genres, pour plantes médicinales, alimentaires et même ornementales, qui furent expédiées. L'on peut aussi tenir pour assuré que le Père Garnier ne fut pas le seul des missionnaires, et même des auxiliaires laïques, à présenter de pareilles demandes aux parents et amis demeurés en France.

14 — Le verger et le vignoble

A la Résidence Sainte-Marie comme à Notre-Dame-des-Anges, il semble bien que l'on s'appliqua à constituer un verger et un vignoble.

⁵⁴ *Relation* de 1638, p. 58. — L'espèce de froment employée fut vraisemblablement le blé marsais, ainsi nommé parce que, en France, il se semait au mois de mars. Dans sa *Relation* de 1636, le Père Le Jeune écrit, p. 46 : « ... Le blé marsais, semé au renouveau (au printemps), réussit mieux que le blé semé devant l'hiver. Ce n'est pas que je n'en aie vu de très beau en octobre; mais comme on ne sait pas bien encore reconnaître le temps et la nature du sol et du climat, il est plus assuré de le semer au printemps que devant l'hiver... »

⁵⁵ *Lettres du Père Charles Garnier, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1929-1930*, p. 24.

Une tradition locale l'a, du moins, prétendu assez longtemps⁵⁶. Les nouvelles reçues chaque année de ce qui se réalisait à Québec invitaient à tenter l'expérience. La plantation d'arbres fruitiers permettrait, avec le temps, d'ajouter un élément de variété à la monotonie du menu; la culture de la vigne, par contre, apparaissait aux missionnaires aussi essentielle que celle du froment. Le transport du vin sacramentel depuis Québec jusqu'en Huronie comportait, en effet, bien des risques de perte, sinon de tentation pour les conducteurs de canots, et la consommation devait se mesurer au strict nécessaire. On chercha d'abord à suppléer à cette quasi disette, en vendangeant les vignes sauvages du pays huron : tâche pénible, parmi bien d'autres auxquelles les missionnaires et les auxiliaires laïques devaient se relayer. Le Père Paul Ragueneau en parlera en 1650, dans sa notice sur le Père Charles Garnier.

... Quelque occupation que l'obéissance lui ordonnât, écrira-t-il, dès ce même moment il s'y portait avec courage, avec constance, et comme un homme qui n'avait plus d'autres pensées au monde, sinon de trouver Dieu où on voulait qu'alors il le cherchât, souvent, on lui a fait quitter le soin des Missions, où était tout son cœur, pour labourer la terre, pour servir d'homme de voiture, *pour aller chercher çà et là dans les bois quelques raisins sauvages, et faire les dix ou douze lieues pour en trouver sa charge, et pour en retirer, après de longs travaux, à peine ce qu'il faut de vin pour célébrer quelques messes le reste de l'année*⁵⁷.

Peut-être le Père Le Mercier fait-il mention de l'une de ces cueillettes de saint Charles Garnier — ce serait la première — quand il écrit en 1637 :

Si les raisins du pays étaient aussi bons qu'ils étaient beaux, ils nous auraient servi; nous en recueillîmes néanmoins suffisamment pour dire la Messe jusques à Noël. Cela soulage les petits barillets qu'on nous envoie (et) qui arrivent ici d'ordinaire avec beaucoup de déchets⁵⁸.

L'année d'après, en 1637, la récolte est plus abondante, et le Père Le Mercier mentionne encore, en même temps que *la petite moisson*

⁵⁶ « ... it has long been a popular tradition that the vines that grow on the southern slopes of the hill to the north of the site, where the Martyrs' Shrine stands, are the same vines planted by the French gardeners three hundred years ago. And indeed, they are not the native wild grapes found in the district » (Jury, *op. cit.*, p. 31).

« ... although the stones of plums only have been recovered we know that there were apple trees, for two hundred years later, the soldiers of the new military garrison at Penetanguishene were sent to the site of old Sainte-Marie for apple trees, and it is known locally that several pioneer orchards in the district were started from trees taken from the « old Jesuit orchard » (*Ibid.*, p. 34).

⁵⁷ *Rel.* 1650, p. 13.

⁵⁸ *Relation* de 1637, p. 119. — Dans la même *Relation*, p. 121, le Père Le Mercier mentionne un autre usage de ce vin du cru de Huronie. Au temps où l'épidémie de 1636 sévissait parmi les Français, écrit-il, « nous n'avions presque rien à donner à nos malades que quelques bouillons de pourpier sauvage cuit à l'eau, avec un filet de verjus du pays ».

de froment pour le saint Autel, les vendanges faites pour la même fin, en septembre, et qui fournirent « un petit barillet de vin qui s'est fort bien conservé pendant tout l'hiver; on le trouve encore passable, écrit-il le 9 juin 1638 : trois prêtres s'en servent, il y a tantôt six mois » (*Rel.*, 1638, p. 58).

Aussi longtemps que dura le provisoire des résidences dans les bourgs, l'on dut se contenter des quelques menus fruits que produisait le pays⁵⁹; la perspective d'un changement de site tous les huit ou dix ans suffisait à elle seule à faire différer la plantation d'un verger, entreprise qui n'aurait commencé à donner du rendement qu'après plusieurs années. L'établissement, en 1639, d'une maison ferme et stable, encouragea à reprendre en Huronie les expériences tentées sur les bords du Saint-Laurent, et dont les lettres envoyées de Québec signalaient régulièrement les résultats, avec plus de détails que dans les *Relations* imprimées.

A défaut de ces lettres, irrémédiablement perdues, on trouve du moins la réponse expédiée par le Père Paul Le Jeune, le 28 août 1636, à un correspondant de France qui s'informait « s'il y (avait) espérance que les pommiers et autres arbres fruitiers y puissent porter fruit ? »

Je n'en puis répondre avec assurance, écrivait-il, pour n'en avoir aucune expérience oculaire. Le sieur Hébert avait planté quelques pommiers pendant sa vie, qui ont porté de bons fruits, à ce qu'on m'assure. Le bétail a gâté ces arbres. Nous avons, poursuit-il, greffé quelques sauvageons cette année. Les entes sont très bien reprises; le temps nous apprendra ce qui en est. On voit ici des poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers et autres arbres portant des fruits sauvages. S'ils résistent aux rigueurs de l'hiver, je ne vois pas pourquoi ils doivent mourir pour être entés de bons greffes. Il y a, en quelques endroits, force lambruches (vignes sauvages) chargées de raisins. Quelques-uns en ont fait du vin par curiosité. J'y ai goûté, il m'a semblé fort bon. Plusieurs tiennent pour certain que la vigne réussirait ici, et comme je leur opposais la rigueur des froids, on me répondit que les ceps seront en assurance tout l'hiver sous la neige, et qu'au printemps, on ne doit pas tant craindre que les vignes gèlent, comme on fait en France, pour ce qu'elles ne s'avanceront pas si tôt⁶⁰.

« Tout cela semble probable », ajoutait le Père Le Jeune. Trois ans plus tard, sur plus d'un point, l'on était passé du probable au certain.

⁵⁹ Le Père de Brébeuf, peut-être avec un certain optimisme, écrit en 1636 : « ... Les fruits mêmes, selon la saison, pourvu que l'année soit un peu favorable, ne nous manquent point. Les fraises, les framboises et les mûres en telle quantité, qu'il n'est pas croyable. Nous y cueillons force raisins, et assez bons... » (*Rel.* 1636, p. 96).

⁶⁰ *Relation* de 1636, p. 45. Tout le chapitre IX de cette *Relation* est consacré à répondre aux demandes de renseignements de « quelques personnes de condition », désireuses « d'être éclairées, pour se résoudre à passer en ces contrées ».

L'expérience oculaire avait apporté ses leçons, et les renseignements sur la culture des légumes et céréales, sur la plantation, la taille et la greffe des arbres fruitiers, de la vigne surtout, furent communiqués avec plus d'assurance. Ils provenaient non seulement de Notre-Dame-des-Anges, mais de Sillery et, plus précieux encore, des Trois-Rivières, dont le sol sablonneux s'apparentait davantage au sol de l'Habitation de Sainte-Marie ⁶¹.

A la Résidence même de Sainte-Marie, d'ailleurs, Robert Le Coq était en mesure de présenter d'utiles suggestions; avant 1629, il avait vécu dans le voisinage de la famille de Louis Hébert, et il n'avait pas manqué d'observer les essais successifs de ce premier colon, dans la culture des champs et dans l'acclimatation des arbres et des plantes de France. Le Père Lalemant, de son côté, n'était pas homme à négliger une occasion d'améliorer un peu les conditions de vie de ses subordonnés, de leur permettre de goûter, au moins quelques semaines chaque année, la saveur des fruits dont ils étaient privés depuis si longtemps. Il apparaît donc que la tradition n'est pas entièrement dénuée de vraisemblance, qui attribuait aux missionnaires de la Huronie la plantation des pommiers, des vignes et autres arbres fruitiers qui furent comme la pépinière des vergers et des vignobles actuels de la région de Sainte-Marie-aux-Hurons ⁶².

15 — Les animaux de ferme.

L'élevage des animaux domestiques est le complément habituel d'une exploitation agricole. Nous savons par le Père Paul Ragueneau

⁶¹ Parlant de la sécheresse de 1636 en Huronie, le Père de Brébeuf écrit : « ... On appréhendait une grande famine, et à bon droit, car tout le terroir des Hurons et des lieux circonvoisins étant très sablonneux, s'il est trois jours sans être arrosé des pluies du Ciel, tout commence à faner et à baisser la tête » (*Rel.* 1636, p. 82).

A peu près dans le même temps, le Père Le Jeune notait : « ... Je crois qu'il y a quelques quartiers propres pour la vigne, pour le plant; mais tout cela n'est pas rassemblé, et c'est cependant ce qu'on désirerait. En ces commencements, comme on n'a point encore fait toutes ces expériences, je ne saurais marquer la propriété d'aucun terroir avec assurance. Les Trois-Rivières, ajoute-t-il cependant, me semblent comme l'Anjou; c'est un pays sablonneux, je crois que la vigne s'y plairait ... » (*Rel.*, 1636, p. 46).

⁶² Ce fut, semble-t-il, la pratique presque constante des Jésuites, partout où ils fondèrent des postes permanents, de joindre la culture des fruits à celle des céréales et des légumes. Vers 1682, quand le Père François de Crépieul entreprit d'organiser, sur le modèle de Sainte-Marie-aux-Hurons, un poste central pour la Mission de Tadoussac, il commença par réclamer l'aide d'un ancien Donné de la Mission huronne, le Frère coadjuteur François Malherbe. « Il (le Père de Crépieul) fit de Saint-Charles de Métabetchouan le centre principal, et y fonda un établissement destiné à sustenter toutes les missions. Une grande ferme, des cultures, des troupeaux, des moulins à scie et à farine, une érablière pour le sucre, des plantations d'arbres fruitiers et de vignes : tout ce qui pouvait assurer aux missions les secours matériels nécessaires » (*Ici ont passé ...*, publication de la Société Historique du Saguenay, Chicoutimi, 1937, pp. 25-26).

qu'il était pratiqué à l'Habitation de Sainte-Marie. En 1650, en décrivant le transfert de la résidence de son premier site à l'Île Saint-Joseph, il en fait clairement mention. Dans une lettre au Général de la Compagnie, le Rév. Père Vincent Caraffa, il écrit : « ... Nous avons conservé dix poules, un couple de porcs, deux bœufs et autant de vaches : tout ce qu'il faut, en somme, pour la reproduction ⁶³. »

Ce n'était là qu'une partie de ce qu'avait possédé l'ancienne résidence. Sans donner de chiffre précis, le Père Ragueneau avait écrit au même correspondant, un an plus tôt, le 1^{er} mars 1649, en lui traçant un tableau du progrès matériel réalisé par la culture et l'élevage :

L'état matériel de notre maison est à ce point prospère que, malgré l'accroissement de notre personnel, ... il n'est aucunement nécessaire d'augmenter le chiffre de nos dépenses. Elles diminuent même de jour en jour; chaque année, nos demandes de secours en nature se font moindres, si bien même, que nous sommes en mesure de nous sustenter par nous-mêmes, grâce à ce que nous produisons sur place. Sur l'article de la nourriture, il n'est personne qui ne ressente un notable allègement dans les privations qui étaient si pénibles, les années passées, qui semblaient même inévitables. Le produit de la pêche et de la chasse est, en effet, plus abondant qu'autrefois ⁶⁴. Nous avons, en outre, non seulement le gras (huile) des poissons et les œufs de nos poules, mais aussi de la viande de porc et des laitages (beurre et fromage, sans doute), et mieux encore, des bœufs : tout cela nous permet d'espérer un développement plus considérable de notre exploitation ⁶⁵.

L'introduction de gallinacées en Huronie, on l'a vu plus haut, remonte aussi loin que 1636. Déjà alors, la Mission possédait au moins un coq et une poule, cette poule dont l'œuf était si impatientement attendu au temps où la contagion sévissait parmi les missionnaires et les auxiliaires laïques. Quant au coq, sa présence est signalée à l'occasion d'une remarque que le Père François Le Mercier adressa à un Huron doué d'une voix puissante, doué aussi de vivacité dans la réplique.

Comme je disais un jour à un Sauvage, note le P. Le Mercier :
Mon ami, je te prie, parle un peu plus bas ! — Tu n'as pas d'esprit,

⁶³ de Rochemonteix, *op. cit.*, T. II, p. 469 — Traduit du latin.

⁶⁴ Peut-être avait-on su tirer profit, à la Résidence de Sainte-Marie, du renseignement communiqué par le Père Le Jeune, sur la pêche d'hiver sous la glace. On lit en effet dans la *Relation* de 1636 : « Il y a des lacs où on se peut nourrir de poisson hiver et été. Nos Français, cet hiver passé, y prenaient des brochets de trois et quatre pieds, des esturgeons de quatre et cinq pieds, et d'autres poissons en abondance. C'est un Sauvage qui m'en découvrit l'industrie. Elle fait maintenant grand plaisir à nos Français qui sont aux Trois-Rivières, où la pêche, sans mentir, surpasse la créance qu'on en peut avoir. Il n'en est pas de même partout » (*Rel.* 1636, pp. 47-48).

⁶⁵ de Rochemonteix, *op. cit.*, T. II, p. 459.

me dit-il, voilà un oiseau, parlant de notre coq, qui parle plus haut que moi, et tu ne lui dis rien ⁶⁶ !

Il n'était guère possible de songer à l'élevage de volailles nombreuses dans les bourgs hurons. Le problème ne consistait pas tant à trouver de quoi les nourrir, semble-t-il, qu'à les protéger contre la rapacité des chiens, sinon contre la main larronnesse de leurs maîtres ⁶⁷. Ce n'est donc qu'à partir de 1640 que l'on put entreprendre de constituer une basse-cour, et même alors, cela ne se fit apparemment pas sans difficulté : au bout de cinq ans, le rendement était encore des plus modeste. Dans son *Mémoire sur les Donnés*, rédigé en 1644, le Père Lalemant écrit en effet : « ... Ici, nul usage des viandes et des œufs, si ce n'est que rarement. »

Cette mention d'*usage des viandes*, si restreint qu'il fût, n'invite-t-elle pas à croire que, en dehors des produits de la chasse et en plus des volailles, l'on avait déjà commencé à cette date l'élevage du porc ? Des volailles, l'on aurait surtout exploité leur qualité de poudeuses, réservant jusqu'après le plein développement de la basse-cour le régal de mettre la poule au pot. Ce sont les porcs qui auraient fourni la viande. L'alimentation de ces omnivores n'entraînait pratiquement aucun frais. Ils sont en outre prolifères, et ils auraient rapidement compensé, par leur chair et leur graisse, les quelques soins qu'on leur aurait consacrés. C'était d'ailleurs chose aisée que de se procurer des porcelets à Notre-Dame-des-Ange, et leur transport par canot, dans les caisses à claire-voie, ne présentait aucune difficulté sérieuse, même dans les portages.

Il en allait autrement de l'introduction des bovins. Avant même d'amener les premières bêtes sur place, il fallait prévoir leur nourriture à longueur d'année, préparer par conséquent un pâturage pour l'été et, pour l'hiver, amasser une provision de grains et d'herbages à mêler aux tiges du maïs, tiges utilisables comme aliment sans doute, mais insuffisantes à elles seules à assurer le bon rendement des vaches laitières. Le rendement attendu, en effet, était avant tout le lait, pour en tirer le beurre et le fromage dont on manquait totalement. Le Père Lalemant souligne clairement cette disette dans son *Mémoire sur les Donnés* : « butyri et lacticiniorum nullus usus », nous n'avons l'usage ni du beurre ni des laitages, et ces mots, sous sa plume, laissent deviner sa préoccupation d'obvier au plus tôt à cette privation, qui, s'ajoutant aux autres dans le régime alimentaire, rendait difficile le recrutement de la

⁶⁶ *Rel.* 1637, p. 121.

⁶⁷ Décivant l'intérieur de la cabane huronne, le Père Lalemant a noté : « ... Vous y trouverez une petite image de l'enfer, n'y voyant pour l'ordinaire que feu et fumée, et des corps nus, deçà et delà, noirs et à demi rôtis, pêle-mêlés avec les chiens, qui sont aussi chéris que les enfants de la maison, et dans une communauté de lit, de plat et de nourriture avec leurs maîtres » (*Rel.*, 1639, p. 57).

main-d'œuvre pour la Mission ⁶⁸. Il fallait encore construire une étable pour les temps froids, et une grange où conserver le fourrage. Vraisemblablement, tous ces préparatifs étaient déjà en cours, dès 1644.

Une tâche assez ardue restait toutefois à accomplir : le transport en canots d'écorce, depuis les Trois-Rivières jusqu'à la Résidence de Sainte-Marie, de quelques veaux fraîchement sevrés. Jusqu'en 1645, par suite des embuscades iroquoises, l'insécurité de la route avait empêché de tenter l'entreprise. Cette année-là, en même temps que le Père Jérôme Lalemant quitte la Huronie pour devenir Supérieur général de toutes les Missions, avec résidence à Québec, un traité de paix entre les différentes Nations est conclu aux Trois-Rivières. Dès le mois de mai 1646, profitant de la courte accalmie, le Père Lalemant détermine Jean Caron, un brave jeune homme qui vient de se donner au service des missions, à prendre un chargement de veaux à destination de la Mission huronne. Le voyage s'effectue apparemment sans trop grandes difficultés, et la cargaison bovine, aussi encombrante que précieuse, parvient saine et sauve à bon port. Vers la fin d'août de la même année, l'heureuse nouvelle en arrive à Québec, apportée par des domestiques descendus en Huronie, et cette réussite encourage le Père Lalemant à renouveler l'aventure. Fort des renseignements que lui a fait parvenir Jean Caron sur le maniement de la charge, l'un des domestiques qui remontent en septembre, le Donné Eustache Lambert, n'hésite pas à prendre deux autres veaux à son bord ⁶⁹.

Trois ans plus tard, en 1649, le Père Paul Ragueneau aura la joie d'annoncer que le petit troupeau avait commencé à fournir des laitages, *lacticinia*, et s'il insiste sur la présence de quelques bœufs, *atque adeo boves*, c'est moins en considération de leur viande, qu'à cause de l'allègement que ces bonnes bêtes vont procurer aux auxiliaires laïques, espère-t-il, en les remplaçant dans le dur travail du labourage et du traînage.

⁶⁸ Après avoir mentionné quelques-uns des aliments « qui sont d'usage courant en France », et dont on manquait en Huronie, le Père Lalemant ajoute : « Tout cela est connu en France, et il s'ensuit qu'il n'y a personne qui n'éprouve de l'horreur pour nos contrées » (*Mémoire* cité).

⁶⁹ En janvier 1646, Jean Caron était à l'emploi du fort Richelieu. C'est lui qui fut chargé, dans les premiers jours de février, d'aller chercher le cadavre du Père Anne de Noue, mort de froid en tentant de se rendre au fort, et qui le ramena sur une traîne aux Trois-Rivières (*Journal des Jésuites*, p. 34). L'exemple de ce missionnaire, qui sacrifia sa vie dans l'exercice de la charité, détermina Jean Caron à se donner au service des missions. Dès le mois de mai suivant, il allait commencer en Huronie sa longue carrière de Donné. « Caron, note le *Journal* (p. 44), qui menait des veaux aux Hurons, partit le 11 de mai des Trois-Rivières. » Quelques mois plus tard, en septembre, Eustache Lambert accomplit le même exploit : « Ceux qui retournèrent cette année des Hurons furent... Eustache Lambert, qui s'était donné et devait remonter et en effet il remonta... Et en outre il se chargea de deux veaux » (*Ibid.*, p. 64). Le *Journal* mentionne encore (p. 114) le 6 août 1648, l'envoi « d'une génisse et d'un petit canon ».

16 — Les emblavures et leur étendue.

De l'exploitation agricole de l'Habitation de Sainte-Marie, il ne reste aujourd'hui pratiquement aucune trace assurée. Après l'abandon de 1649, la forêt envahit progressivement tout le terrain défriché. Deux siècles plus tard, en 1855, le Père Félix Martin écrit, après avoir visité le site de l'ancienne Résidence : « Ce sol est tellement couvert par la forêt, qu'il est impossible d'apercevoir le fort en abordant au rivage, qui n'est éloigné que de cinquante pieds ⁷⁰. »

Dans le courant du siècle dernier encore, surtout après la construction, entre 1870 et 1880, de la ligne de chemin de fer qui conduit de Lindsay à Midland, la région s'ouvrit à la colonisation et, de nouveau, certaines portions du terrain de l'ancienne habitation furent livrées à l'agriculture ⁷¹.

Ces alternances de culture et de retour à l'état sauvage ont fatalement effacé les traces, peu profondes, de la première exploitation et, désormais, il n'est guère possible de déterminer avec exactitude, sinon le site, du moins l'étendue du terrain sur lequel elle s'était développée.

Il semble bien, toutefois, que ce terrain était situé immédiatement au nord et nord-est de l'enclave française. Quelles que soient les conditions de l'entente conclue avec les chefs de bourgade intéressés, lors de l'octroi du *permis d'occupation* de 1639, qu'elles aient limité ou non à la seule rive orientale le droit d'établissement d'une résidence française, un double motif d'accès facile et de surveillance plus efficace contre les maraudeurs, incitaient à développer toute l'entreprise sur la même rive que les bâtisses d'habitation.

En 1941, M. Kenneth E. Kidd relevait au centre de la courtine qui relie les deux bastions du flanc est, la trace d'une large porte ouvrant sur la campagne ⁷². Les fouilles exécutées en 1948 sous la direction de M. Wilfrid Jury, ont révélé l'existence sur le prolongement nord de l'enclave française d'une cour palissadée, de quelque 200 pieds sur 80, avec bastion en pierre à l'angle nord-ouest; elles ont aussi mis à nu le tracé d'une construction en bois de 53 pieds sur 30, qui aura pu servir à la fois d'étable et de grange ⁷³. De plus, au centre de la palissade nord, une ouverture était aménagée qui donnait sur les

⁷⁰ Père Félix Martin, s.j., *Voyage de Recherches dans l'ancien Pays des Hurons*, manuscrit, ACSM-2206.

⁷¹ Au sujet du terrain et de ses propriétaires successifs, depuis la première concession vers 1810, jusque vers 1940, l'on peut consulter : *Martyrs' Shrine Message*, December 1942, pp. 7 à 21; Kenneth E. KIDD, *The Excavation of Sainte-Marie I*, pp. 14 à 16; Jury, *op. cit.*, pp. 5 et suivantes.

⁷² « ... The only break in the curtain occurred slightly north of centre where the 10-foot wide portal was situated » (Kenneth E. KIDD, *op. cit.*, p. 75).

⁷³ Jury, *op. cit.*, pp. 24-25.

premières pentes de la colline voisine, d'où coulent de nos jours encore d'assez nombreuses sources. D'un débit plus abondant et plus régulier avant le déboisement de la région, ces sources facilitèrent l'approvisionnement en eau de la résidence; on a retrouvé en deux points les vestiges de canalisations souterraines⁷⁴. La présence de ces sources offrait de plus l'avantage de suppléer, au besoin, à l'insuffisance des pluies et de parer à la perte de la moisson. L'expérience était depuis longtemps acquise de l'effet de la sécheresse sur le terroir sablonneux de la Huronie. « S'il est trois jours sans être arrosé des pluies du Ciel, avait noté le Père de Brébeuf dès 1636, tout commence à faner et à baisser la tête » (*Rel.*, 1636, p. 82).

C'est vraisemblablement sur les pentes généreusement arrosées de la colline que se porta le choix, au moment d'ouvrir des champs à la culture et de planter le verger et le vignoble. C'est là aussi que se trouvait le pâturage clôturé où l'on conduisait le petit troupeau après la traite du matin, le ramenant le soir venu, pour plus de sécurité, dans l'enclos palissadé. Sans doute que les recherches effectuées jusqu'au pied du remblai où passe le chemin de fer n'ont donné aucun résultat concluant; après tant d'années d'abandon et d'utilisation diverses, il n'y avait guère espoir de trouver, sur ce sol souvent remué en surface, quoi que ce soit de révélateur, sinon quelque objet perdu ou quelque débris d'outil.

A défaut de renseignements plus précis, les *Relations* annuelles et certaines lettres des missionnaires donnent, ici et là, sur la moisson récoltée, de menus détails qui permettent de constater que, d'année en année, les emblavures étaient de plus en plus étendues. Les premières semailles se firent au printemps de 1640, et la première récolte en septembre de cette même année. Le 23 juin 1641, le Père Charles Garnier pouvait écrire à son frère, le Père Henri de Saint-Joseph : « . . . Nous sommes assurés que Dieu est avec nous. . . Sa providence nous paraît bien particulière à nous faire trouver ce qui nous est nécessaire pour le vivre. Le jour de saint Joseph, notre bon patron, nous vîmes dans notre maison notre provision de blé pour un an⁷⁵. » A cette date du 19 mars, les trente Français de la Mission puisaient depuis quelque six mois déjà à même cette première récolte, et il en restait encore pour un an.

Selon la *Relation*, l'année 1643 fut une année de « famine universelle parmi toutes ces Nations, à plus de cent lieues à la ronde. Le blé d'Inde y était si rare que « les plus accommodés à peine en

⁷⁴ Jury, *op. cit.*, pp. 60 à 64.

⁷⁵ *Rapport de l'Archiviste*. . . 1929-1930, p. 24. — Dans ce même paragraphe, le Père Garnier écrit à l'adresse des Donnés : « Il y a de la consolation à voir nos domestiques, séculiers d'habit mais religieux de cœur. . . »

avaient-ils pour ensemençer leurs terres ». La Résidence de Sainte-Marie semble bien, cependant, avoir échappé à cette extrême disette, grâce sans doute au bon travail des auxiliaires laïques, qui surent utiliser l'eau des sources et empêcher ainsi la moisson de « faner et de baisser la tête ». La récolte fut même assez abondante pour permettre des distributions de vivres et de semences aux plus nécessiteux.

Nous avons tiré cet avantage de la nécessité publique, écrit le P. Lalemant, que Dieu, par une providence toute particulière, nous ayant pourvus à suffisance de blé du pays, nous a en même temps donné une belle occasion de faire connaître à nos Chrétiens, par des effets bien sensibles, l'étroite union que nous contractions avec eux par l'esprit de la Foi. Notre maison . . . leur a toujours été ouverte; ils y sont venus se rafraîchir de temps en temps, les uns après les autres, pour travailler par après plus aisément à leurs champs. Les infidèles (qui participèrent aussi aux aumônes), ont été vivement touchés de cette charité, inusitée parmi eux, et plusieurs en sont devenus excellents Chrétiens ⁷⁶.

La famine devait encore se faire sentir en 1647 et les deux années suivantes, moins à cause de la sécheresse, peut-être, que par suite des incursions iroquoises plus menaçantes. A la Résidence de Sainte-Marie, les affamés affluent et les distributions de vivres se font abondantes : « blé d'Inde pilé dans un mortier et bouilli dedans l'eau, assaisonné de quelque poisson fumé qui tient lieu de sel, étant réduit en poudre ». Le Père Paul Ragueneau, qui donne cette recette, écrit encore le 18 avril 1648 :

Nous y avons compté depuis un an (à Sainte-Marie), plus de trois mille personnes auxquelles on a donné le gîte, et quelquefois, en quinze jours, les six et les sept cents Chrétiens, et d'ordinaire trois repas à chacun, sans y comprendre un plus grand nombre (d'infidèles) qui sans cesse y passent tout le jour, auxquels on fait aussi la charité. En sorte, poursuit-il, que dans un pays étranger, nous y nourrissons ceux qui devraient nous y fournir eux-mêmes les nécessités de la vie ⁷⁷.

En 1648 et 1649, la situation ne fait qu'empirer. La grande offensive des Iroquois se déclenche, et, l'un après l'autre, les bourgs hurons sont dévastés ou abandonnés par leurs habitants pris de panique.

Ce qui augmente la misère publique, ajoute à ce propos le P. Paul Ragueneau le 1^{er} mai 1649, c'est que la famine a été grande cette année, en toutes ces contrées, plus qu'on l'avait vue depuis cinquante ans, la plupart n'ayant pas de quoi vivre, et étant contraints ou de manger du gland, ou bien d'aller chercher dans les bois des

⁷⁶ *Relation* de 1644, pp. 105-106. Un court passage de la *Relation* de 1646 donne à entendre qu'il y eut encore, en 1644-1645, sinon grande famine, du moins pauvre récolte. « La terre (en 1645-1646), y lit-on, leur a été plus libérale que l'an passé, le blé d'Inde, qui est le principal de leur richesse, étant venu quasi partout à une heureuse maturité » (*Rel.*, 1646, p. 54).

⁷⁷ *Rel.*, 1648, p. 48.

racines sauvages, dont ils soutiennent une misérable vie, encore trop heureux de n'être pas tombés entre les mains d'un ennemi mille fois plus cruel que les bêtes féroces et que toutes les famines du monde. . .

Nous avons tâché toutefois, poursuit-il, de secourir de notre pauvreté une partie de ces pauvres Chrétiens, et depuis ces misères publiques, qui commencèrent il n'y a pas un an (à la mort du Père Antoine Daniel), nous en avons reçu dans l'Hospice de cette Maison de Sainte-Marie, plus de six mille de compte fait; et tous les jours le nombre croît, aussi bien que leurs misères ⁷⁸. . .

Traitant le même sujet dans une lettre adressée au Père Général deux mois plus tôt, le 1^{er} mars 1649, le Père Raguenau ajoute quelques détails. « . . . Bien que cette année, écrivait-il, la famine ait éprouvé tous les bourgs environnants et que, à l'heure actuelle, elle les afflige plus durement encore, ce fléau ne nous a pas atteints jusqu'à maintenant. Bien plus, nous avons une réserve de blé suffisante à assurer notre subsistance pendant trois ans. . . C'est merveille, remarque-t-il en s'inspirant du Deutéronome (32-13), que dans cette terre étrangère, dans ce lieu d'horreur et de dévastation, *le miel semble couler pour nous de la pierre, et l'huile du rocher le plus dur* ⁷⁹.

Après neuf ans d'efforts soutenus, l'œuvre de Sainte-Marie-aux-Hurons a donc atteint un développement qui dépasse de beaucoup les prévisions les plus optimistes du Père Jérôme Lalemant. Son dessein premier se bornait à établir, « à l'écart des bourgs », une résidence qui fût à la fois un lieu de solitude et de repos pour les missionnaires, et une modeste entreprise agricole capable d'assurer leur subsistance. La ferveur des néophytes à se rapprocher de leurs pasteurs, et aussi, la confiante assiduité de certains infidèles à fréquenter le poste, ont bientôt, dès 1642, nécessité l'aménagement à l'intention des uns et des autres, d'un double terrain de campement, avec *hospices*, chapelle et petit hôpital. Dans le même temps, et en plus d'édifier de nombreuses constructions les auxiliaires laïques ont, par leur bon travail, non seulement pourvu au ravitaillement en vivres du groupe français et, du même coup, libéré la Mission de l'onéreuse obligation d'avoir à recourir au marché indigène; ils ont encore permis, dans les temps de disette, de subvenir en pur don aux besoins de ceux-là mêmes qui, plusieurs années durant, leur ont vendu les *nécessités de la vie*.

⁷⁸ *Rel.*, 1649, p. 25.

⁷⁹ de Rochemonteix, *op. cit.*, T. II, p. 460. Traduit du latin. Dans ses *Quelques particularités du Pays des Hurons*, qui sont d'après 1648, quoique l'éditeur, Jean-Baptiste de Recoles, les place « ès années mil six cent quarante-quatre et quarante-cinq », François Gendron écrit : « . . . J'ai souvent vu dans les missions ces hommes vraiment apostoliques ne vivre, la plupart du temps, que de glands et de fruits sauvages, pendant ces dernières années de disette, pour donner à leurs pauvres chrétiens languissant de faim, le peu de blé d'Inde et autres provisions qui étaient envoyés de cette Maison de Dieu, pour subvenir (dans les bourgs où ils étaient en mission) à leurs nécessités. . . »

DOCUMENTS HISTORIQUES

- N° 1 *La Société historique du Nouvel-Ontario* (1942)
Lorenzo Cadieux, s.j., M^{sr} Stéphane Côté, Guy Courteau, s.j. Roméo Leroux, M^{sr} Oscar Racette.
- N° 2 *Aperçu sur les origines de Sudbury, 1883-1904* (1943)
Louis Héroux, s.j.
- N° 3 *Faune et mines régionales* (1943)
Adélard Lafrance, Fernand Morisset, Henri Gauthier, s.j.
- N° 4 *Chelmsford, Coniston, Chapleau* (1944)
M^{sr} Stéphane Côté, Cécile Giroux, Gemma Gagnon.
- N° 5 *Familles pionnières : leur odyssée, leur enracinement* (1944)
Paul Demers, Gilberte Proulx, Arthur-J. Corbeil, M^{me} Olivier Leduc, D^r Raoul Hurtubise, Jeannine Laferrière, M^{me} Samuel Legris, Maurice Gravelle, Michel Collin.
- N° 6 *Les fondateurs du diocèse du Sault-Sainte-Marie* (1944)
Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 7 *Flore régionale et Industrie forestière* (1945)
Bernard Taché, s.j., Joseph-Alfred Laberge.
- N° 8 *Verner, Lafontaine* (1945)
Germaine Côté (M^{me} O. Godin), M^{sr} Oscar Racette, Thomas Marchildon, ptre.
- N° 9 *Couvent des Sœurs grises de la Croix, Fédération des Femmes canadiennes-françaises, Orphelinat d'Youville* (1945)
Sœur Saint-Irénée, s.g.c., M^{me} Hector Langlois, Sœur Marie-Emma Bergeron, s.g.m.
- N° 10 *Saint-Ignace II, Welland* (1946)
Sherwood Fox (Guy Courteau, s.j.), L.-J. Bouchard, o.f.m.
- N° 11 *Les Vieux Remèdes au tribunal de l'histoire* (1946)
Rodolphe Tanguay, M.D.
- N° 12 *Histoire de Sturgeon Falls* (1946)
Georges Lévesque, Jean Éthier-Blais, M^{me} Joseph-Émile Cousineau, Zotique Mageau, Mère Marie-de-Jésus, f.d.l.s., Cyrille Watson, M^{me} Sylvio Régimbal.
- N° 13 *Jean Nicolet, Nicolas Point, Toronto* (1947)
Gérard Hébert, s.j., Léon Pouliot, s.j., Claire Lachapelle.
- N° 14 *Gloires ontariennes I : saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant* (1948)
Lorenzo Cadieux, s.j., Adrien Pouliot s.j., Georges-Émile Giguère, s.j.
- N° 15 *Gloires ontariennes II : saints Antoine Daniel, Charles Garnier et Noël Lalemant* (1948)
Lorenzo Cadieux, s.j., Adrien Pouliot, s.j.
- N° 16 *Trois grands Hurons* (1948) René Girard, ptre.
- N° 17 *Folklore franco-ontarien I* (1949) Germain Lemieux, s.j.
- N° 18 *Région agricole Sudbury-Nipissing* (1949) Roger Bélanger.
- N° 19 *North Bay, les jumelles Dionne* (1950)
J.-Henri Marceau, Marius Cholette, Hector Legros, ptre, et Arthur Joyal, o.m.i., Émile Gervais, s.j.

- N° 20 *Folklore franco-ontarien II* (1950) Germain Lemieux, s.j.
- N° 21 *Notre histoire en cinq actes* (1951) Alexandre Dugré, s.j.
- N° 22 *Timmins, métropole de l'or* (1951) Rodolphe Tremblay, s.j.
- N° 23 *Bonfield, Astorville, Corbeil* (1952)
Joseph Chamberlain, ptre, Jean Archambault, s.j., Marcel Larocque,
Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 24 *Blind River, Blezard Valley* (1952)
Jacqueline Savard, Charles Béland, Louis Berthelot, Robert Lynch,
Léo Legault, ptre, Laurent Martin, ptre.
- N° 25 *Contes populaires franco-ontariens I* (1953) Germain Lemieux, s.j.
- N° 26 *La paroisse Sainte-Anne de Sudbury, 1883-1953* (1953)
Louis Héroux, s.j., Joseph Waddel, s.j., Alphonse Raymond, s.j.
- N° 27 *Un héros du lac Supérieur, Frédéric Baraga* (1954)
Lorenzo Cadieux, s.j., Ernest Comte, s.j.
- N° 28 *Écoles bilingues d'Ontario; Écoles bilingues de Sudbury* (1954)
Albert Plante, s.j., J.-Raoul Hurtubise.
- N° 29 *Le Loup de Lafontaine* (1955) Thomas Marchildon, ptre.
- N° 30 *M^{or} Stéphane Côté, p.d., 1876-1952* (1955) Jean Archambault, s.j.
- N° 31 *Noëlville, un cinquantenaire, 1905-1955* (1956)
Émile Dupuis, Fernand Forest, ptre, Joseph-G. Savignac, ptre, Donat
Monette, Sœur Saint-Gemma, s.g.c.
- N° 32 *Héros dans l'ombre, mais héros quand même: J. Jennessaux, J.
Véroneau, G. Lehoux* (1956) Alphonse Gauthier, s.j.
- N° 33 *F.-X. Charlevoix, s.j.; Missionnaires au lac Nipigon* (1957)
Léon Pouliot, s.j., Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 34 *Jean-Marie Nédélec, o.m.i., 1834-1896* (1957)
Gaston Carrière, o.m.i.
- N° 35 *Contes populaires franco-ontariens II* (1958)
Germain Lemieux, s.j.
- N° 36 *Index analytique des 35 documents de notre Société historique* (1959)
Germain Lemieux, s.j.
- N° 37 *Au Royaume de Nanabozho, étude du milieu indien de l'Ontario-
Nord* (1959) Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 38 *Les Mines de nickel et le Nouvel-Ontario* (1960)
Le compte Frédéric Romanet du Caillaud (L. Cadieux et
G. Courteau, s.j.)
- N°s 39-40 *De l'aviron à l'avion, J.-M. Couture, s.j.* (1961)
Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 41 *Field, aperçu historique* (1962)
Adrien Prieur, ptre, Fernand Forest, ptre, Nelson Cholette.
- N°s 42-43 *Lettres — Allocutions de S. Exc. M^{or} A. Carter* (1962)
Pères Guy Courteau, Lorenzo Cadieux, s.j.
- N°s 44-45 *Chanteurs franco-ontariens et leurs chansons* (1963-1964)
Germain Lemieux, s.j.
- N°s 46-47 *Le Règlement XVII et ses répercussions sur le Nouvel-Ontario* (1965)
André Lalonde.
- N° 48 *La résidence de Sainte-Marie-aux-Hurons*
Paul Desjardins, s.j.

IMPRIMERIE LECLERC LIMITÉE
HULL, P.Q.

 89

